

Sommaire

Les Alpes-Maritimes	3
• Géographie	
• La cartographie des risques courants	
Le SDIS 06	6
• Une vue d'ensemble du SDIS 06	
• Compétences et missions	
• Classement du SDIS	
• L'Organisation fonctionnelle	
• Le fonctionnement des instances	
L'Activité opérationnelle	10
• Evolution depuis 2005	
• Activité opérationnelle 2014	
• La population à couvrir	
• Zoom sur le risque 'Incendie feux de forêts'	
La Prévention	15
• Installations classées pour la Protection de l'Environnement : BILAN 2014	
• Prévenir...	
Les Personnels	17
• L'effectif 2014 et sa répartition	
• Le taux d'encadrement des effectifs	
• L'effectif SPP et PATS par catégorie	
Le SSSM	18
• Ses missions	
• Les effectifs du SSSM	
• Mission appui en logistique médicale	
• Les missions vétérinaires	
• La Pharmacie à Usage Intérieur	
Le GF Citoyenneté	23
• Objectifs, moyens, actions réalisées	
Les Moyens	26
• Les véhicules, les moyens nautiques	
• Les sections opérationnelles spécialisées	
• Les infrastructures	
• Bilan du plan pluriannuel bâtiminaire 2007-2011	
• Zoom sur les réalisations bâtiminaires 2014	
• Un nouveau plan pluriannuel pour 2015-2021	
Les Finances	29
• Evolution depuis 2006	
• Le budget 2014	
• Le financement du SDIS	
La Commande Publique	32
• L'expérimentation Marchés Publics Simplifiés	
• Groupement de commande ULISS	
Les faits marquants 2014	35
• Explosion d'un appartement au centre de Nice	
• Effondrement d'un pan de toiture	
• Effondrement d'une colline sur un chalet à Isola	
• Certificat d'Aptitude Physique Adapté (C.A.P.A.)	
• Progiciel de suivi des interventions médicalisées	
• 24 nouveaux SPP au SDIS 06	
• Lancement de la « campagne feux de forêts »	
• Journée nationale des infirmiers de SP	

RAPPORT D'ACTIVITE 2014

ALPES MARITIMES



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

EDITO DU PRESIDENT DU SDIS

Après plusieurs années d'activité constante et intense, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes a connu une augmentation significative du nombre de ses interventions en 2014.

Avec 118 181 interventions, soit 323 par jour, ou encore une toutes les 4 minutes et 27 secondes, c'est la première information qui ressort du rapport d'activité réalisé par l'unité d'évaluation et de suivi des politiques du SDIS 06.

Ce rapport, exhaustif et précis, rappelle à quel point les services de secours des Alpes-maritimes ont dû et su s'adapter à un contexte financier toujours plus tendu, tout en répondant à une sollicitation opérationnelle soutenue.

En effet, malgré une progression de 5,8 % de son activité opérationnelle, l'objectif de satisfaction de l'intérêt général couplé à une gestion rigoureuse des moyens, tant techniques que financiers aura pu être maintenu.

Cela suppose une gestion quotidienne rigoureuse impliquant non seulement les « soldats du feu » mais aussi toute la structure administrative qui concourt à la sécurité des habitants du département des Alpes-Maritimes.

.../...

EDITO DU PRESIDENT DU SDIS (SUITE)

Comme les années précédentes, il est à souligner l'effort financier essentiel du Conseil départemental, mais aussi celui des communes qui contribuent également au financement des services de secours.

L'ensemble des composantes du SDIS, qu'elles soient administratives, techniques ou opérationnelles, ont su s'adapter tout au long de l'année pour que l'évolution des dépenses soit contenue à un niveau inférieur à celui de ces dix dernières années, tout en assurant avec la meilleure efficacité toutes les nombreuses missions qui leur incombent.

Ils ont pu ainsi faire preuve de leur savoir-faire dans tous les domaines.

Au plan opérationnel, outre une activité exceptionnelle, ils ont eu à faire face à d'importants sinistres dont l'un des principaux aura été l'effondrement d'un pan de toiture du centre commercial « Carrefour » à Nice-Lingostière.

Par ailleurs, dans le domaine de la gestion des moyens humains, le CAPA, système d'auto-évaluation de l'aptitude physique des agents aura été étendu et renforcé.

Enfin, le SDIS06, et en particulier le 3SM aura été un acteur majeur des 9èmes journées nationales des infirmiers de sapeurs-pompiers que le SDIS06 a organisé à Antibes, avec le concours de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers.

Pour toujours assurer au mieux ses missions opérationnelles, le SDIS a continué sa politique de maintien des effectifs opérationnels puisque les 24 nouveaux sapeurs-pompiers de la promotion « JUNIOR » sont venus rejoindre les troupes en 2014.

Enfin, et pour poursuivre sa politique de remise à niveau de son patrimoine immobilier, le SDIS a engagé les projets de construction des nouveaux centres de secours de La Turbie, de Tourrette-Levens et de Saint-Laurent-du-Var.

L'objectif demeure de faire bénéficier la majorité des pompiers du département de casernes modernes et adaptées à leur métier, dans la lignée de l'effort réalisé en la matière depuis 2007, avec 57,2 millions d'euros d'autorisations de programme.

A travers ce rapport d'activité, c'est toute l'action des sapeurs-pompiers des Alpes-maritimes, mais aussi celle des personnels administratifs, techniques et spécialisés au profit de la population qui est mise en évidence.

A chacun d'entre eux, je souhaite faire part de ma reconnaissance et ma confiance tant je sais qu'ils contribuent chaque jour à la sécurité des habitants de ce département.

Eric CIOTTI
Député des Alpes-Maritimes,
Président du Conseil d'Administration
du SDIS des Alpes-Maritimes



Les Alpes-Maritimes

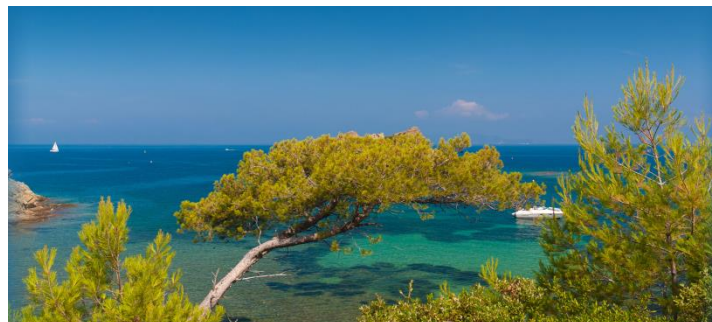
Géographie

Dans un écrin merveilleux de 4 294 km², formé de deux arrondissements, neuf circonscriptions, cinquante-deux cantons et cent soixante-trois communes, réside plus d'un million de personnes.

Un pied dans l'eau de la Méditerranée, un autre sur les contreforts du massif Alpin, telle pourrait se résumer la situation géographique des Alpes-Maritimes tant la proximité mer montagne est forte dans ce département.

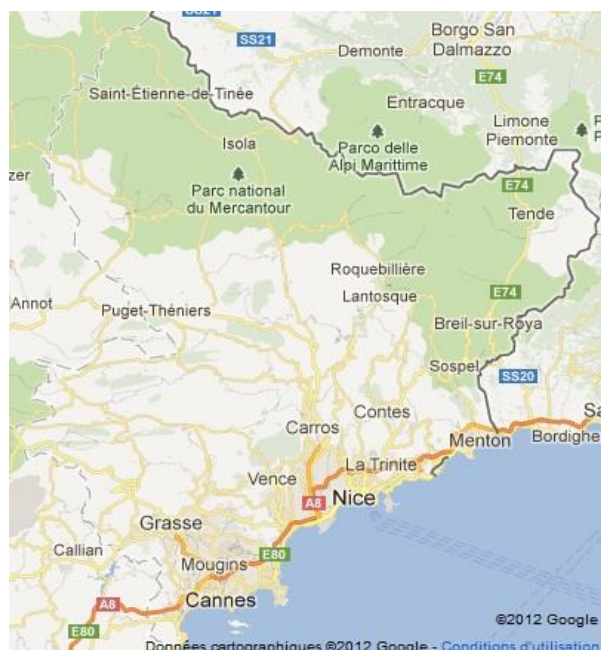


Des 132 km de littoral (dont 40 km de plages, baies, criques et sentiers littoraux), il ne suffira que d'une heure de route, aux dix millions de touristes qui visitent annuellement les Alpes-Maritimes, pour parvenir sur les premières pentes des montagnes dont les plus hauts sommets culminent à plus de trois mille mètres d'altitude.

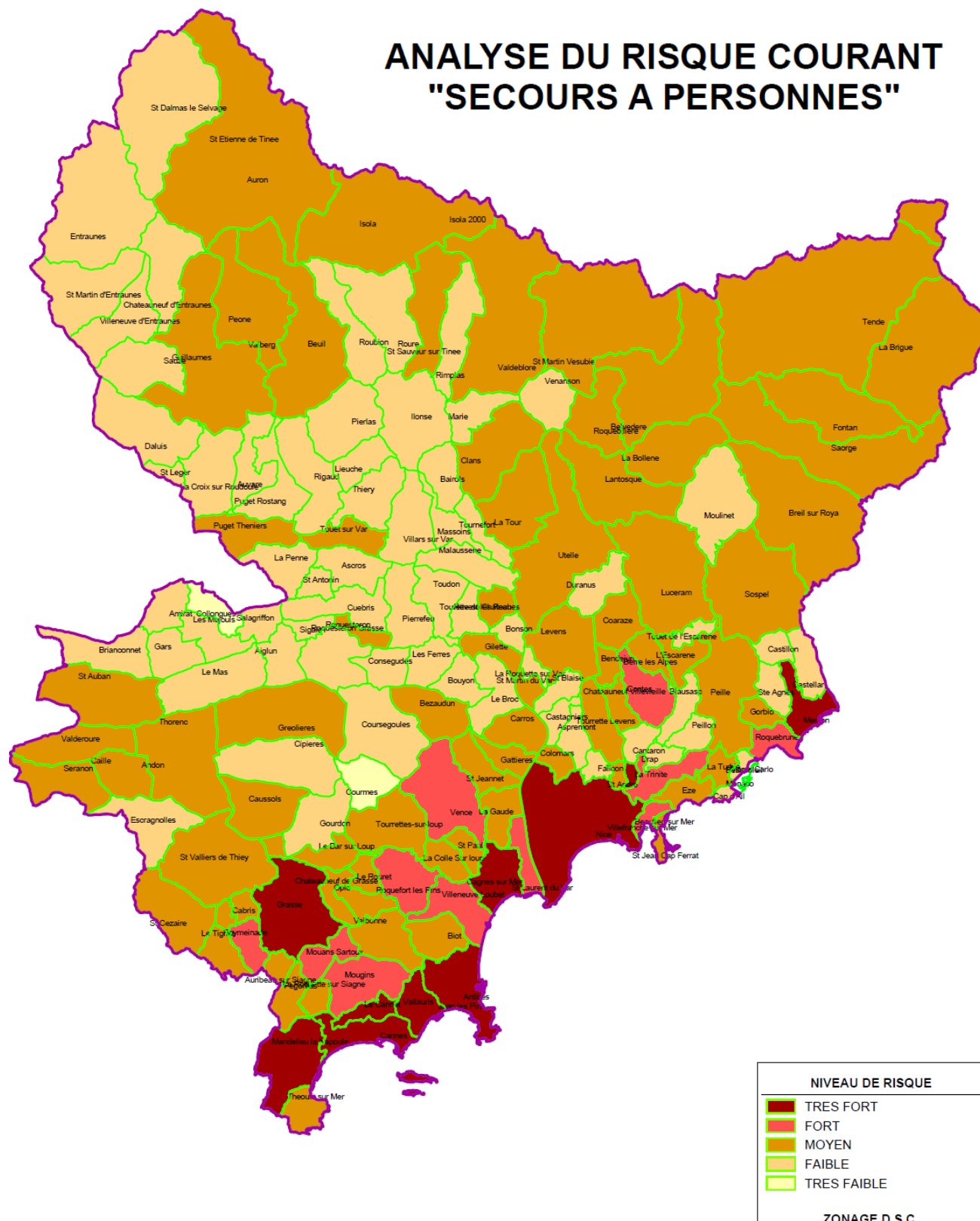


Décomposé entre trois zones géographiques complémentaires et solidaires qui sont la bande littorale, le moyen et le haut pays, le département des Alpes-Maritimes offre une palette d'activités très variée en partant à la découverte de ses parcs départementaux et d'un parc national, le Mercantour, ainsi que de ses 4 500 km de sentiers de randonnée.

Ce respect de l'environnement se conjugue aussi avec un développement économique harmonieux et dynamique, formé par un tourisme de toutes saisons et par la haute technologie avec plus de quarante mille entreprises œuvrant à 80% dans le secteur tertiaire dont le fleuron est le site de Sophia Antipolis, première technopole européenne, à laquelle le projet d'Eco-Vallée dans la Plaine du Var ayant le label « opération d'intérêt national » compte contribuer largement à diversifier l'économie, impulser l'innovation et l'esprit d'entreprise et apporter des réponses efficaces et originales dans les domaines de l'écologie, l'aménagement et le transport, le logement et la vie quotidienne.

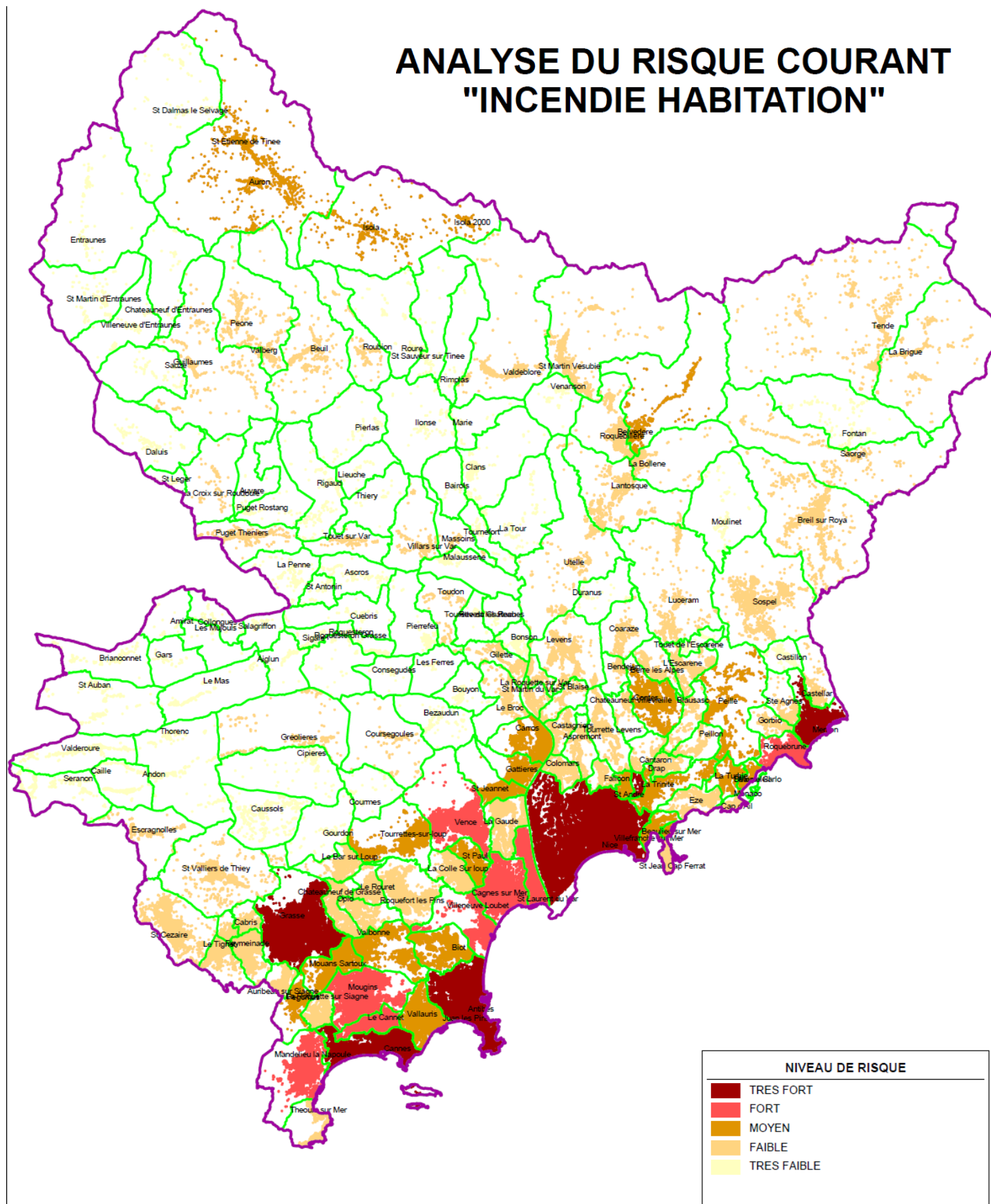


ANALYSE DU RISQUE COURANT "SECOURS A PERSONNES"



SDIS06 - GFO - Service Risques et répertoiration

ANALYSE DU RISQUE COURANT "INCENDIE HABITATION"



SDIS06 - GFO - Service Risques et répertoiration

Les projets de moyen terme :

- Construction d'une école départementale de formation et d'un plateau technique implantés sur un terrain de 3 à 4 hectares sur le site du Bec de l'Estéron à Gilette, dans la vallée du Var
- Lancement du nouveau plan pluriannuel bâtiminaire 2015-2021,
- Réflexion sur le regroupement des services supports du SDIS 06 sur un site unique.

Evènements principaux marquants de l'année 2014 :

- Effondrement d'un pan de toiture d'un centre commercial
- Un système d'auto évaluation de l'aptitude physique des agents
- Les 9èmes Journées nationales des infirmiers de sapeurs-pompiers à Antibes

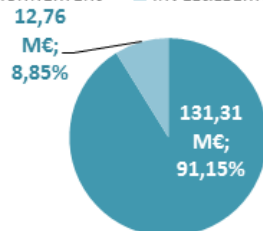
LE SDIS 06 - VUE D'ENSEMBLE

Sommaire

Risques Courants	Risques Particuliers		
	Naturels	Technologiques	Sociologiques
- Incendies, - Secours à Personnes, - Risques technologiques, - Accidents de la circulation, - Opérations diverses	- Feux de forêts, - Mouvements de terrain, 'terrestres', 'sous-marins', - Inondations, - Météorologiques, - Sismiques	- Risques industriels (10 SEVESO), - ICPE (+ de 200) - TMD 'routiers', 'autoroutiers' 'ferroviaire', 'par canalisations' - Tunnels 'routiers', 'autoroutiers'	- Violences urbaines, - Grandes manifestations publiques

Dépenses réelles cumulées 2014

■ Fonctionnement ■ Investissement



144,07 millions d'euros

→ 131,31 M€ en Fonct.
→ 12,76 M€ en Invest.

Ce qui représente :

☛ 114,98 € / hab. en 2014

☛ 9,58 € / hab. par mois

Les infrastructures :

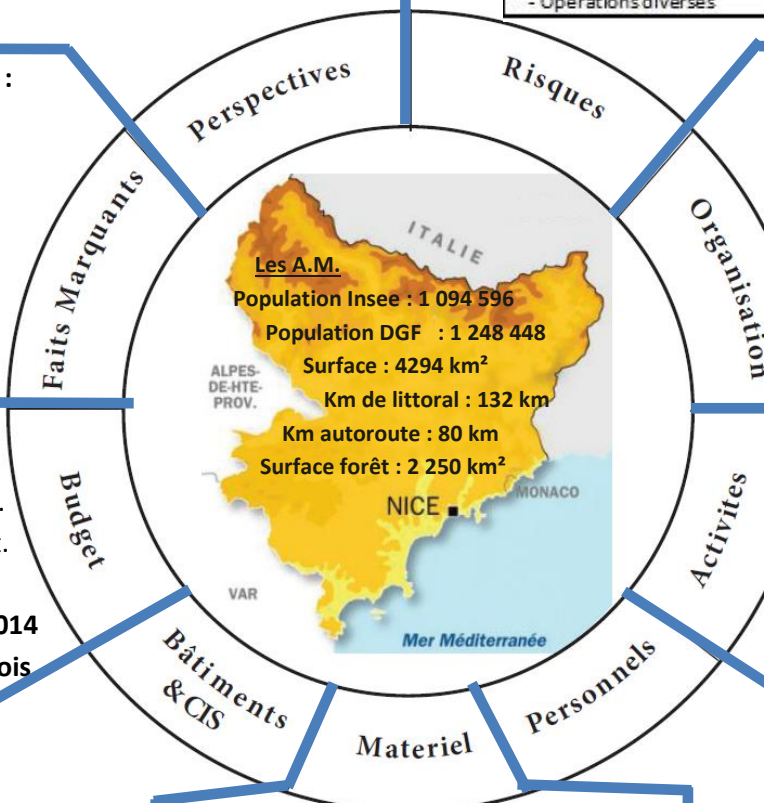
☛ 76 Casernements dont :

- 9 CSP (Centre de Secours Principal)
- 6 CS (Centre de Secours)
- 48 CPI (Centre de Première Intervention)
- 13 APS (Antenne de Premiers Secours)

☛ 97 235 m² de plancher de bâtiment au total

(Locaux administratifs, locaux de vie et locaux techniques des CIS et de l'état-major)

☛ Un programme pluriannuel bâtiminaire actualisé au profit des casernements de 57,7 M€ de crédits de paiements prévus dans la convention pluriannuelle conclue avec le Conseil Général.



L'organisation du SDIS :

- 12 groupements fonctionnels,
- 5 groupements territoriaux,
- 76 Centres d'Incendie et de Secours
- 2 CTA d'arrondissement :
 - NICE
 - et GRASSE,
- 1 CODIS
- 8 sections spécialisées



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Activité opérationnelle 2014 :

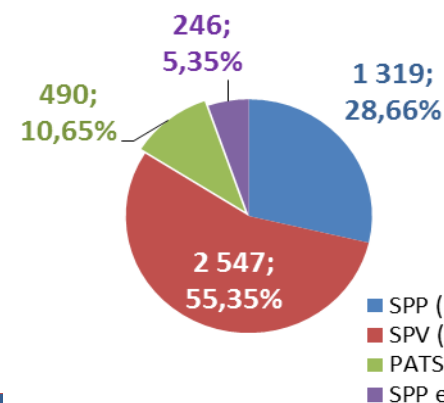
- ☛ 118 181 interventions
- ☛ 9 846 interventions / mois
- ☛ 323 interventions / jour
- ☛ 1 intervention toutes les 4 ' 27 "

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION	6,84%
OPERATIONS DIVERSES	10,61%
RISQUES TECHNOLOGIQUES	1,51%
INCENDIES	3,24%
SECOURS A VICTIMES	77,81%

Effectif global : 4 602 agents au 31/12/2014

Les Véhicules (parc au 31/12/2014)

Total du parc roulant	1 155
Véhicules de Secours, parmi lesquels :	190
- VSAV	139
- VSR	24
- VLM	16
Engins d'Extinction, parmi lesquels :	259
CCF	157
FPT, FPTL	58
Moyens Élévateurs Autom., notamment :	50
- EPC & EPS	15
- PCE (porteur de cellules) et (MEA)	34
Véhicules d'Intervention Diverses	181
Véhicules protection, soutien, logistique	42
Véhicule de liaison & PC	409
Véhicule de transport de personnel	24



Le SDIS 06

Les compétences et missions

Les SDIS sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies.

Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Dans le cadre de ses compétences, le SDIS 06 avec son service de santé et de secours médical (SSSM) exerce les missions suivantes :

a) missions de base :

-  La prévention, la protection et la lutte contre les incendies ;
-  La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
-  La protection et la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes ;
-  Les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation ;
-  La prévention des risques d'incendie dans les établissements recevant du public, des immeubles de grande hauteur, des habitations, bureaux et parkings et des industries classées pour la protection de l'environnement
-  La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
-  La protection des personnes, des biens et de l'environnement ;
-  La formation de son personnel (sapeurs-pompiers professionnels, sapeurs-pompiers volontaires).

b) missions du S.S.S.M :

-  La surveillance de la condition physique des sapeurs-pompiers ; L'exercice de la médecine professionnelle et d'aptitude pour les SPP et la médecine d'aptitude des SPV ; Le conseil en matière de médecine préventive, d'hygiène et de sécurité ;
-  Le soutien sanitaire des interventions des services d'incendie et de secours et les soins d'urgence aux sapeurs-pompiers ; La surveillance de l'état de l'équipement médico-secouriste du SSSM; La participation à la formation des sapeurs-pompiers au secours à personnes ;
-  La participation aux missions de secours d'urgence, aux opérations impliquant des animaux ou les chaînes alimentaires, aux missions de prévision, de prévention et interventions liées aux risques naturels et technologiques.

c) Participation (avec demande de participation financière des demandeurs ou bénéficiaires aux frais supportés par le SDIS) à des interventions ne se rattachant pas directement à l'exercice de ses missions et compétences de service public (dont les suivantes) :

-  Surveillance des plages ;
-  Interventions effectuées sur le réseau routier et autoroutier concédé ;
-  Interventions effectuées, à la demande de la régulation médicale, en cas de carence des transporteurs sanitaires privés ;
-  Interventions à caractère privé (ascenseurs, hyménoptères, etc.)

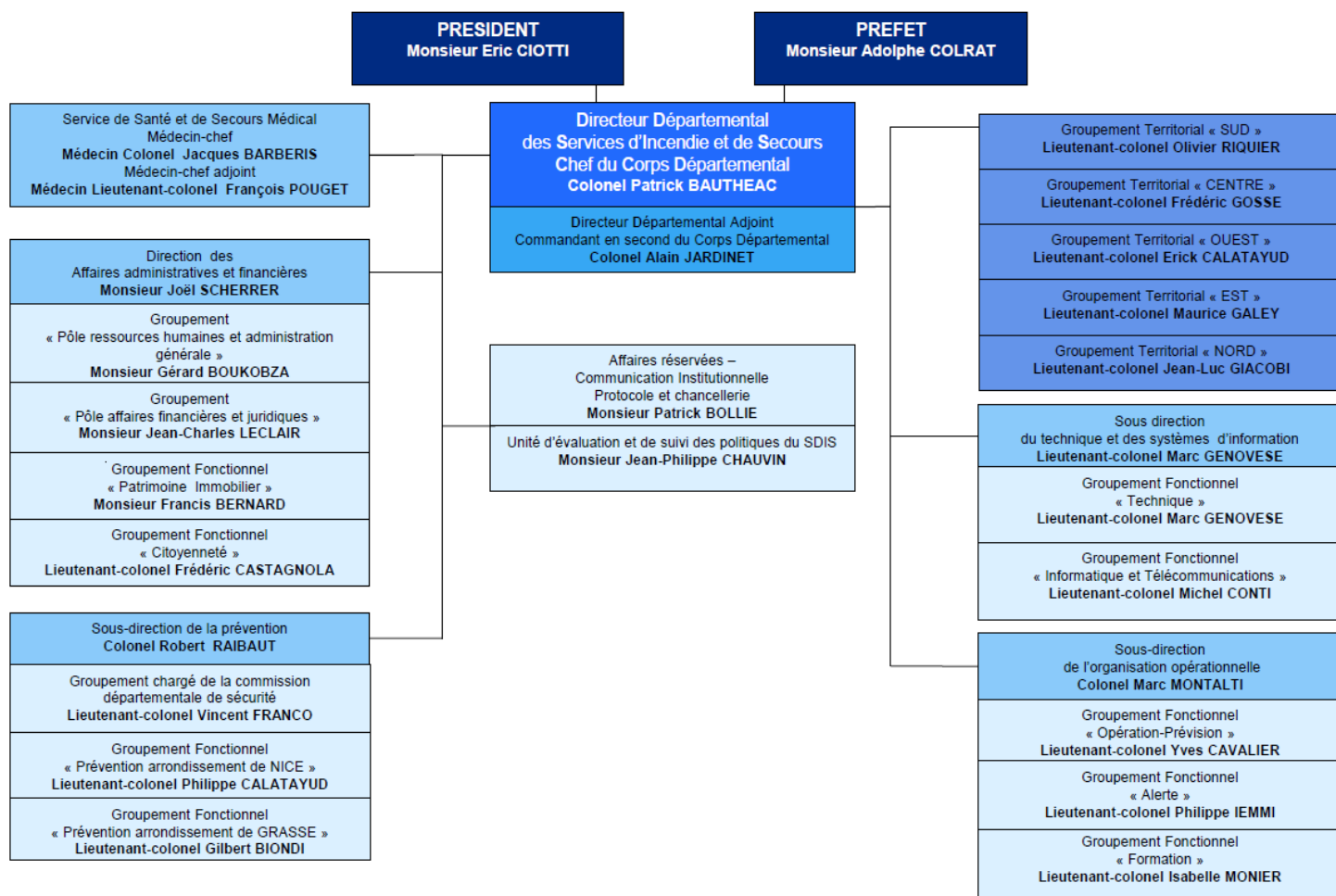
Classement du SDIS

Les services départementaux d'incendie et de secours, s'appuyant sur 3 critères (dernier recensement de la population du département, contributions, participations et subventions ordinaires constatées au dernier compte de gestion, effectif de sapeurs-pompiers du SDIS au 31 décembre) sont classés en cinq catégories.

Le dernier classement des SDIS opéré par l'arrêté du 26 décembre 2013 positionne le SDIS 06 au sein de la 1ère catégorie des SDIS qui regroupe les SDIS de la liste ci-contre :

N°	Département	Population	Contribution en M€*	Sapeurs-pompiers professionnels	Sapeurs-pompiers volontaires
1ère catégorie					
59	NORD	2 617 939	191,06	2 185	3 997
69	RHÔNE	1 756 069	133,35	1 243	3 848
33	GIRONDE	1 479 277	153,06	1 855	2 497
77	SEINE-ET-MARNE	1 347 008	126,39	1 296	2 737
78	YVELINES	1 435 448	112,77	1 219	2 124
62	PAS-DE-CALAIS	1 489 209	97,31	1 130	3 086
6	ALPES-MARITIMES	1 094 579	132,23	1 319	2 837
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	1 141 182	122,83	1 136	3 697
44	LOIRE-ATLANTIQUE	1 317 685	96,29	765	3 664
83	VAR	1 026 222	99,05	951	4 202
38	ISÈRE	1 233 759	87,85	817	4 406
76	SEINE-MARITIME	1 275 952	81,29	863	2 386
91	ESSONNE	1 233 645	94,33	1 062	1 432
95	VAL-D'OISE	1 187 836	93,29	1 001	1 472
34	HÉRAULT	1 062 617	77,95	711	2 673
67	BAS-RHIN	1 115 226	66,39	627	5 146
31	HAUTE-GARONNE	1 268 370	70,8	759	1 139
74	HAUTE-SAVOIE	760 979	69,6	601	2 687
57	MOSELLE	1 066 667	62,93	653	4 371
35	ILLE-ET-VILAINE	1 015 470	62,65	631	2 751
974	LA RÉUNION	829 903	80,82	851	1 069
60	OISE	823 668	56,63	540	2 512
30	GARD	726 285	68,84	663	2 019
42	LOIRE	766 729	57,6	541	2 213

L'organisation du SDIS



SDIS06 1er juillet 2014

Le fonctionnement des instances

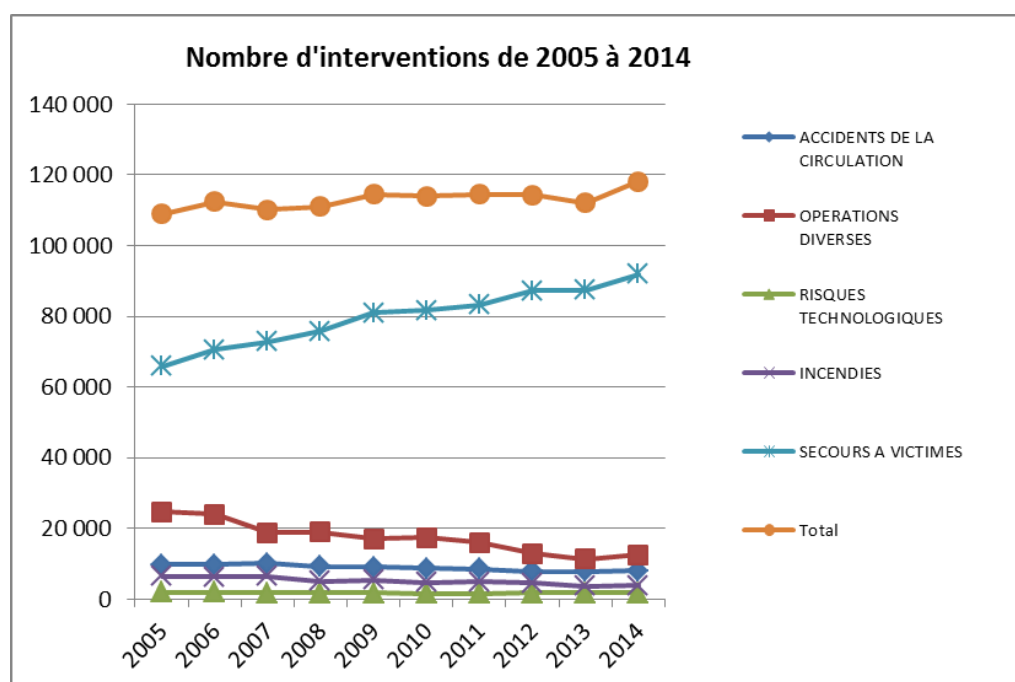
Instances	Nombre de réunions en 2014	Nombre d'affaires présentées	Grands thèmes
Conseil d'administration (CASDIS)	4	82 délibérations	Le conseil d'administration statue sur tous les actes majeurs de l'établissement et notamment, le vote du budget et du compte administratif, la planification des travaux immobiliers, l'acquisition de divers matériels, le temps de travail des sapeurs-pompiers, la création d'emplois et le règlement intérieur du corps départemental.
Comité Technique (CT)	4	12	Consultation liée aux questions : - d'organisation des services, de fonctionnement des services, - d'évolution des orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences, - aux orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition, - la formation, à l'insertion et à la promotion de l'égalité professionnelle, - Présentation du rapport sur l'état de la collectivité au 31/12/13 - Rapport d'activité de l'assistante sociale - Modification du règlement opérationnel
Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)	1	4	- Rapport annuel médecine professionnelle, - Bilan annuel d'hygiène et de sécurité, - Soutien sanitaire et réhabilitation des sapeurs-pompiers sur les interventions - Bilan de la radioprotection
Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV)	2	5	- Validation des acquis de l'expérience des SPV, - Reconnaissance des attestations, titres et diplômes, - Règlement intérieur du CCDSPV - Calendrier de formation 2015 des SPV - Mouvements dans l'effectif SPV des CIS (changement d'affectation, recrutement, radiation, suspension d'activité) - Convention « médecins correspondants territoriaux » du SSSM
Commission Administrative Paritaire (CAP) SPP C	3	Consultation sur les questions d'ordre individuel résultant de l'application des dispositions statutaires	- L'avancement, - La notation, - La promotion interne - Les sanctions disciplinaires - Détachements, mutations.
Commission Administrative Paritaire (CAP) PATS	3		
Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS)	3	11	- Actualisation du règlement intérieur de la CATSIS - Programme d'équipement 2015 du SDIS - Règlement départemental d'habillement des SPV / des SPP - Calendrier départemental 2015 de formation des SP - Modification du règlement opérationnel - Régime de service des sapeurs-pompiers non logés en sections opérationnelles

L'Activité opérationnelle

L'évolution de l'activité opérationnelle

L'évolution de l'activité opérationnelle est de + 8,51 % entre 2005 et 2014 étant précisé que depuis 2006, le SDIS 06 dépasse le cap des 110 000 interventions annuelles.

Famille sinistre DSC	Nb inter 2005	Nb inter 2006	Nb inter 2007	Nb inter 2008	Nb inter 2009	Nb inter 2010	Nb inter 2011	Nb inter 2012	Nb inter 2013	Nb inter 2014
ACCIDENTS DE LA CIRCULATION	9 725	9 725	10 149	9 274	9 148	8 677	8 560	7 821	7 795	8 080
OPERATIONS DIVERSES	24 759	24 014	18 876	19 015	17 137	17 439	16 091	12 899	11 347	12 534
RISQUES TECHNOLOGIQUES	2 038	1 958	1 802	1 836	1 822	1 630	1 626	1 729	1 789	1 780
INCENDIES	6 557	6 311	6 531	5 121	5 391	4 707	4 918	4 570	3 717	3 825
SECOURS A VICTIMES	65 835	70 499	72 833	75 866	81 026	81 611	83 294	87 285	87 491	91 962
Total	108 914	112 507	110 191	111 112	114 524	114 064	114 489	114 304	112 139	118 181



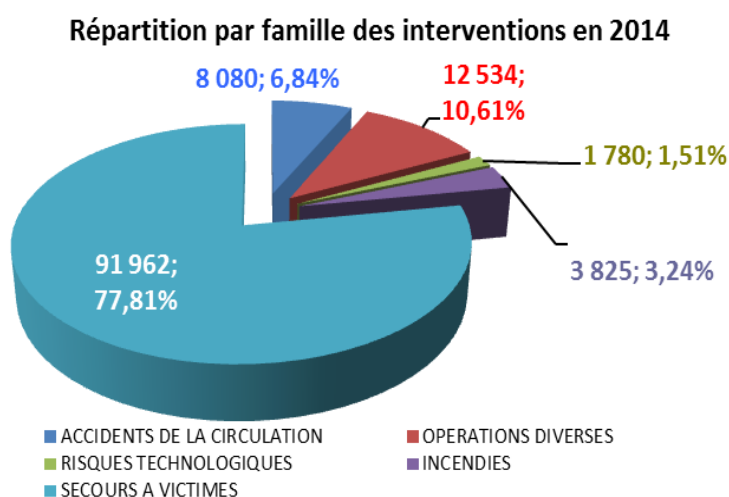
Le plus grand nombre d'interventions concerne le secours à personnes en constante et forte augmentation (+39,69% entre 2005 et 2014), alors que l'évolution des interventions des autres familles de sinistre est à la baisse.

L'activité opérationnelle 2014

- ☞ **118 181** interventions pour l'année
- ☞ **9 848** interventions / mois
- ☞ **323** interventions / jour
- ☞ **1** intervention toutes les **4 ' 27 "**

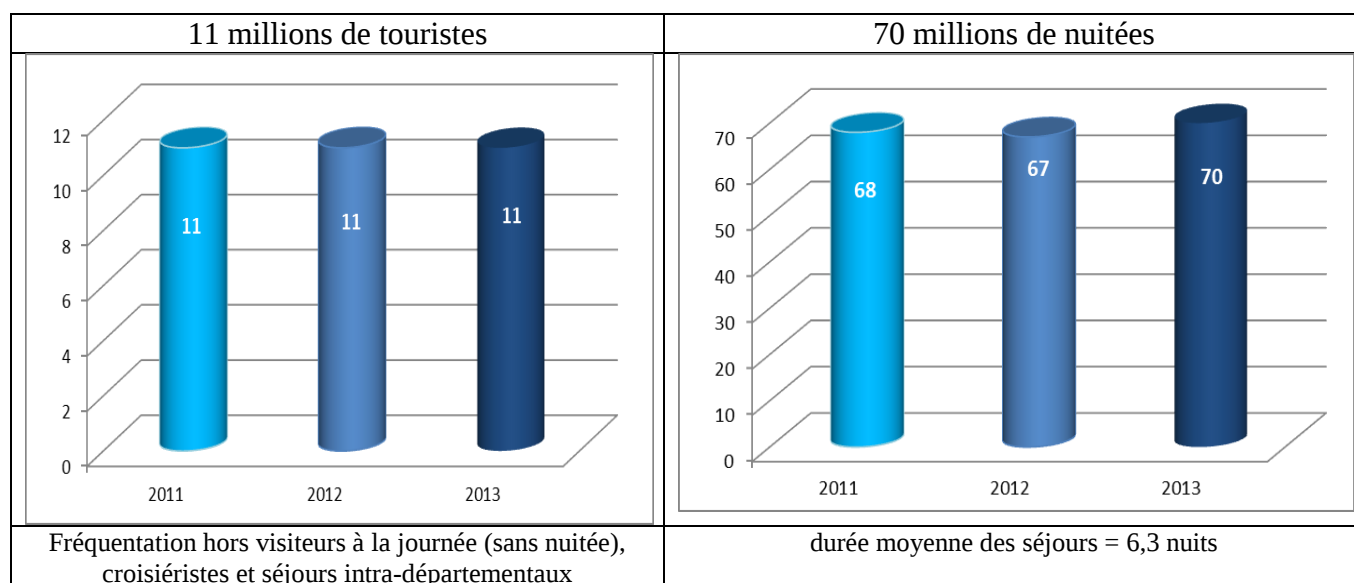
En 2014, le SDIS 06 réalise 323 interventions par jour soit une intervention toutes les 4 minutes 27 : elle est près de 3 fois supérieure à la sollicitation moyenne des SDIS au plan national qui était de 117 interventions par jour en 2013.

Le secours à victimes (ou secours à personnes) représente 77,81 % des interventions annuelles.



Une variation mensuelle importante de la population à couvrir impactant la sollicitation opérationnelle

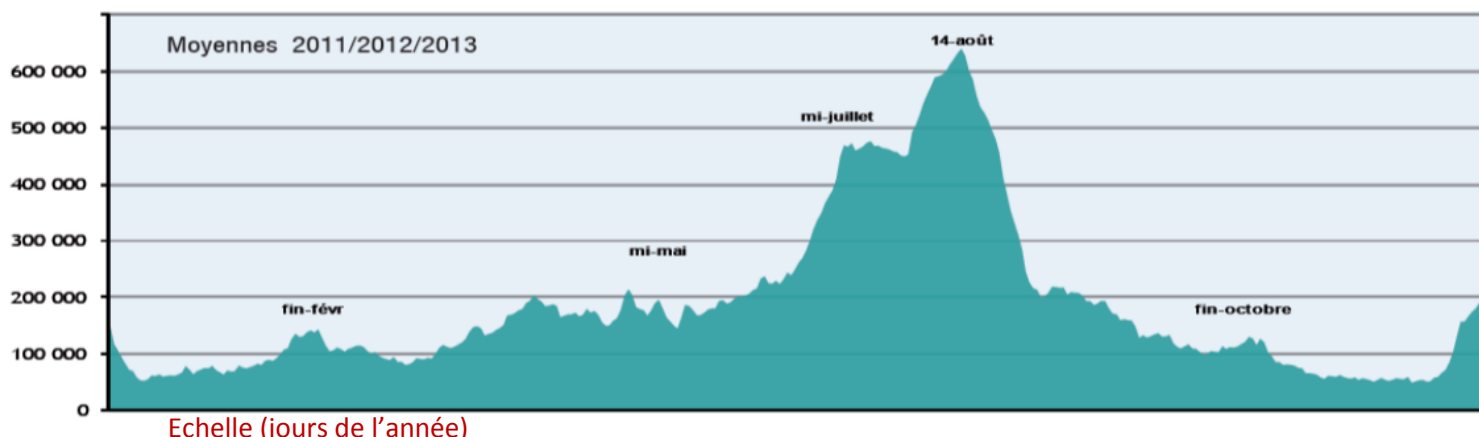
En terme de population couverte ou « à couvrir », il faut savoir que le département des Alpes-Maritimes bénéficie annuellement d'une fréquentation touristique importante (**11 millions de touristes et plus de 850 000 croisiéristes en 2013**) :



(*) source : [Touriscope](#), l'observatoire du tourisme de la Côte d'Azur

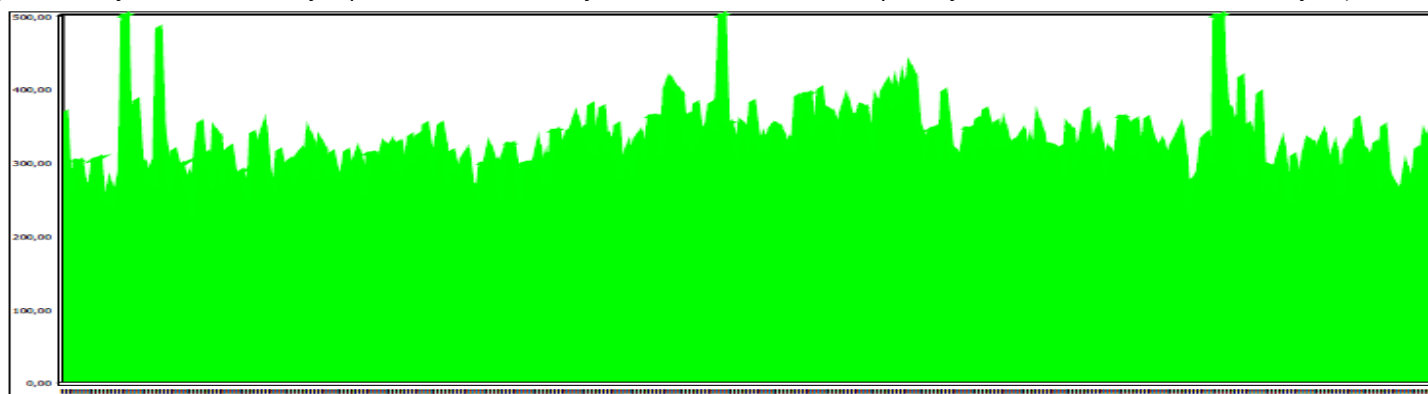
Tenant compte de la fréquentation touristique du Département (dont la population INSEE est de 1 094 579 habitants), ce sont donc entre 50 000 (soit une population à couvrir supplémentaire de + 4,57 %) et 650 000 (soit une population à couvrir supplémentaire de +59,38 %) touristes qui sont présents selon le jour sur la Côte d'Azur, le plus bas niveau se situant mi-janvier et la pointe haute étant atteinte lors du week-end du 15 août. A cette population s'ajoutent les excursionnistes.

1- Moyenne population touristique journalière sur les 365 jours pour les années 2011, 2012 et 2013



2- Nombre journalier d'intervention sur 2014 : Une activité opérationnelle soutenue chaque jour !

(Entre 220/jour au minimum jusqu'à 717 intervention/jour au maximum ; une moyenne journalière de 323 intervention/jour)

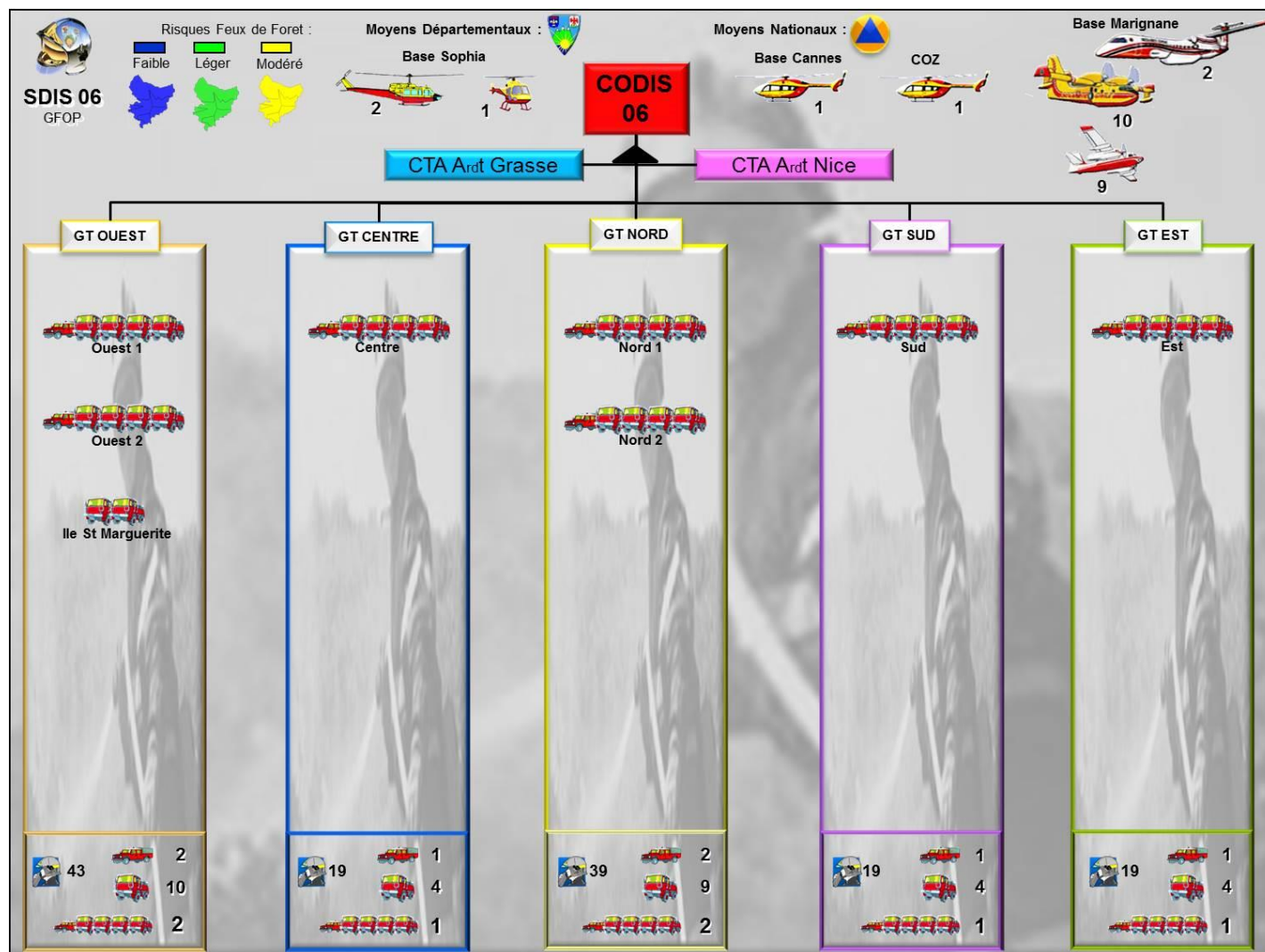


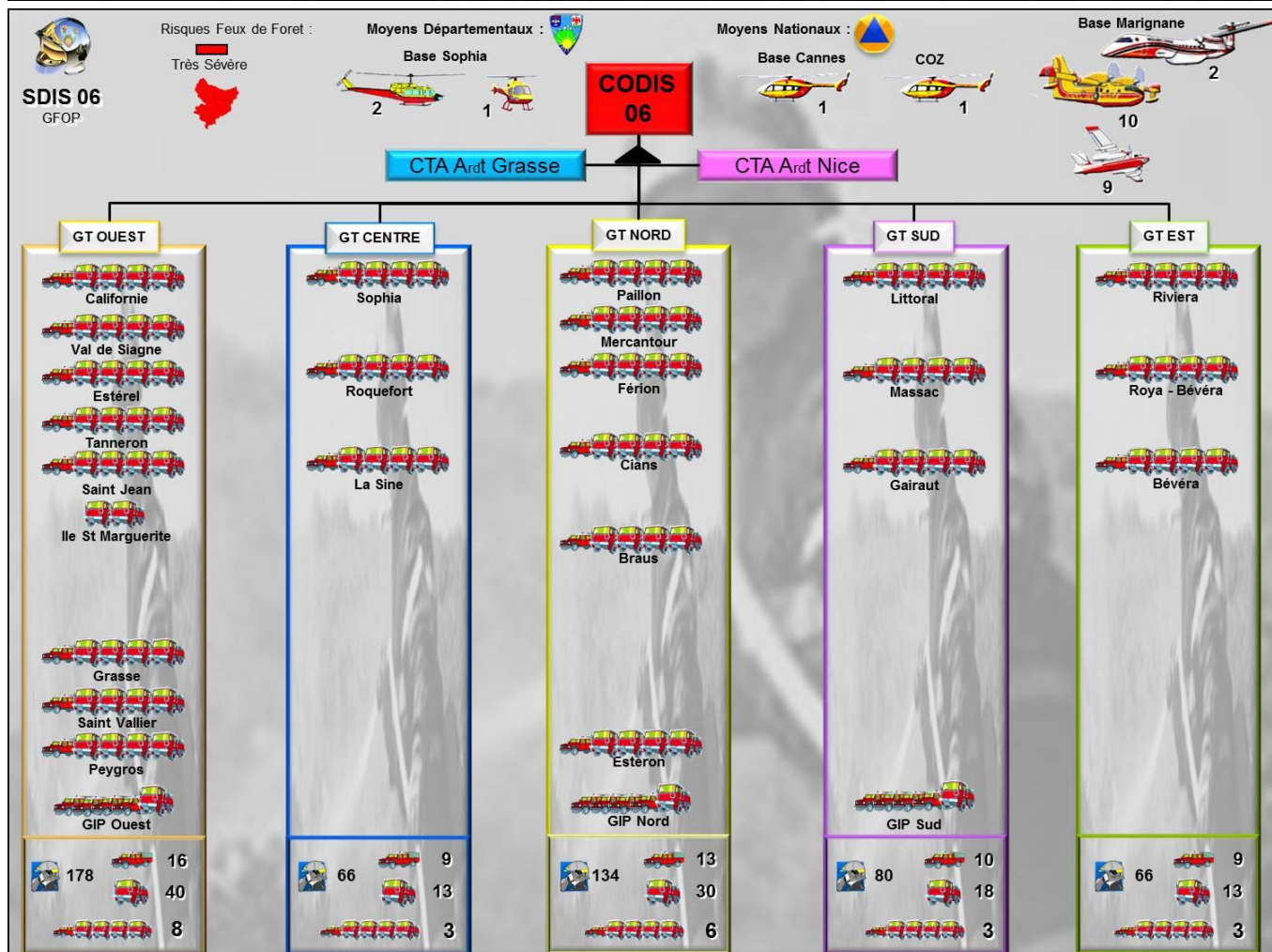
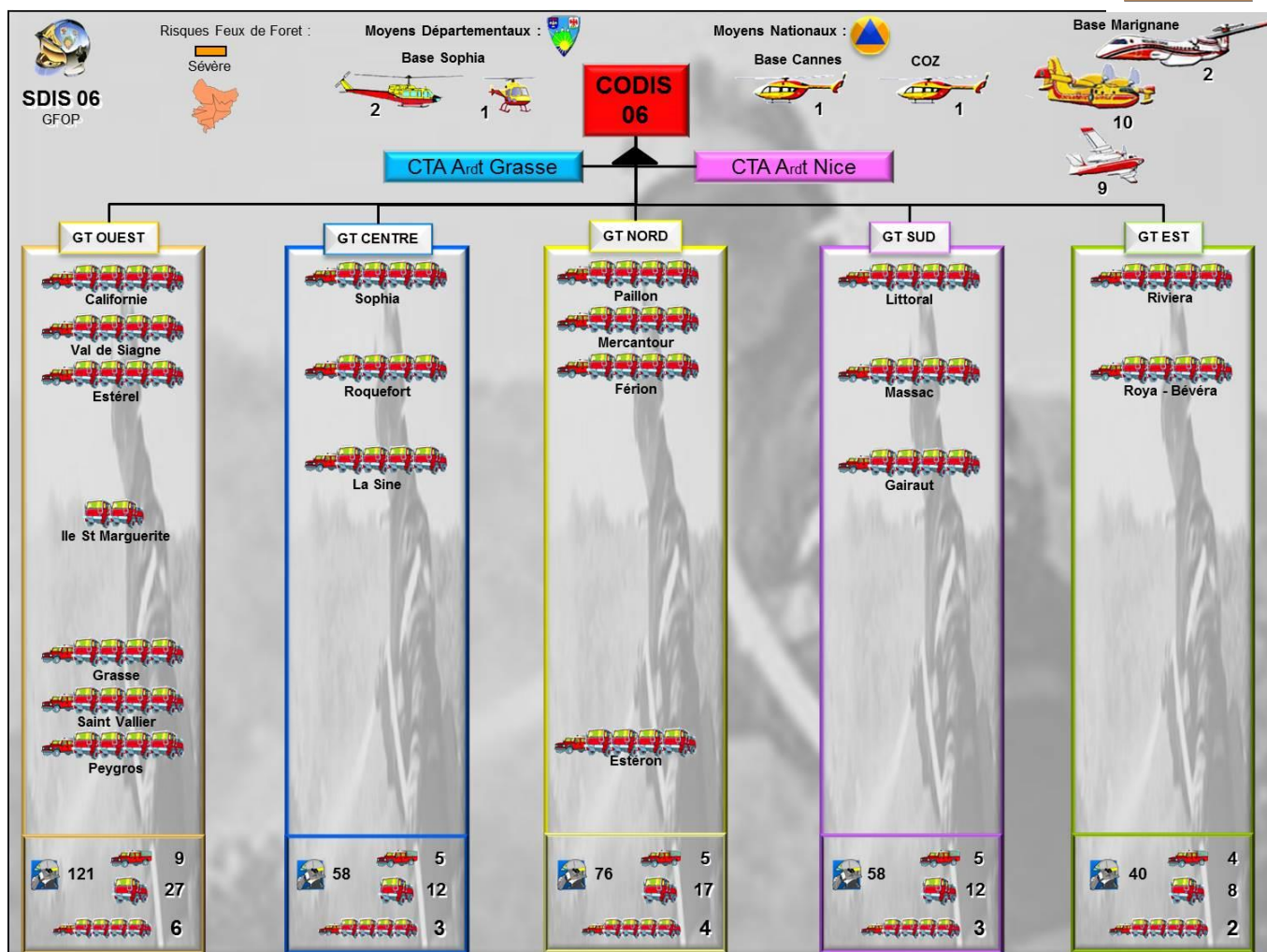
De plus ce risque est accentué suivant la météo­rologie du moment (vent important et sécheresse). Ces dernières années, bien que le nombre de départs de feux soit resté stable, les surfaces brûlées sont restées restreintes :

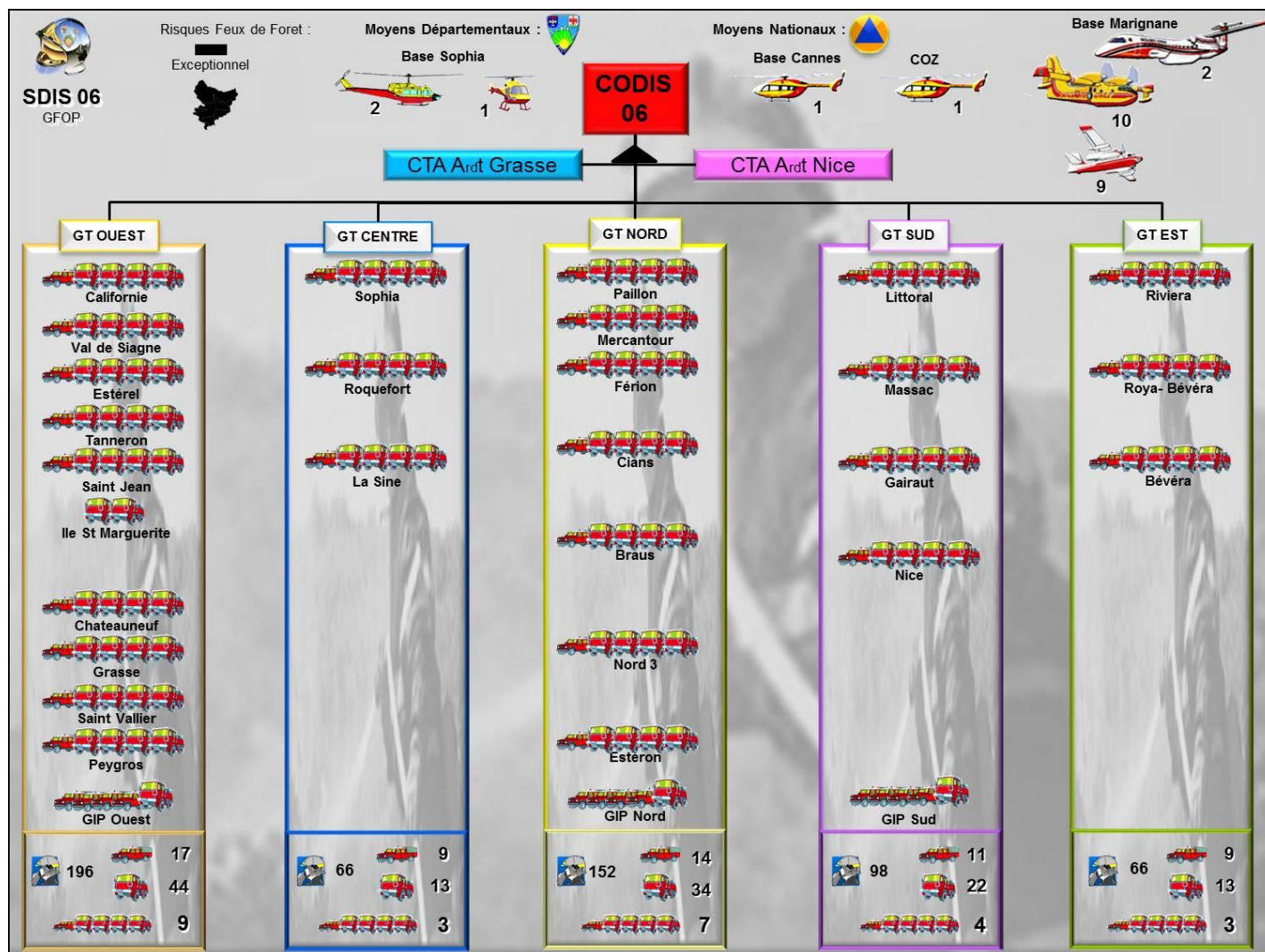
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de feux de forêts	141	62	84	102	35	55
Surfaces brûlées	120 ha	59 ha	311 ha	251 ha	30 ha	145 ha

La stratégie mise en œuvre au niveau départemental et durant la période « chaude » ou « estivale » pour tenter de réduire au mieux le risque feu de forêt peut se résumer en **5 actions stratégiques essentielles** :

1°) Le déploiement sur le terrain d'un « dispositif préventif Sapeurs-Pompiers », dimensionné en fonction du risque gradué de faible à très sévère, jusqu'à exceptionnel, qui est composé de moyens de lutte (VLTT + CCF), humains (SP) et logistique :







Certains de ces moyens opèrent un quadrillage du département (déplacement sur des points stratégiques successifs).

Selon le niveau du risque, ce sont entre 139 SP (risque faible à modéré) et 578 SP (risque exceptionnel) qui doivent être mobilisés et affectés au « dispositif préventif SP » chaque jour pour permettre la couverture de ce risque.

2°) La mise en œuvre « du guet forestier », placé sous l'autorité du Conseil Général (FORCE 06), organisé autour de 13 vigies :

- 9 vigies principales (Valbonne, Argile, Cabris, Courmettes, Mont-Vial, Férion, Revère, Cabanelle, Mont-Ours), activées du 1 juillet au 30 septembre avec possibilité de prolongation ou d'arrêt en fonction des risques,
- 3 vigies secondaires : Briasq (Escagnolles), Arpilles (St Auban) et Cougoule (Breil/Roya).

3°) La surveillance active des massifs forestiers effectuée par les 19 à 24 « Patrouilles sapeurs-forestiers » de Force 06 du Conseil Général qui participent également à la détection des départs d'incendie et à l'attaque des feux naissants en attendant l'arrivée des moyens SP.

4°) L'activation d'un dispositif aérien départemental composé de trois hélicoptères bombardiers d'eau (HBE) qui sont basés à Sophia-Antipolis, à compter de mi-juillet jusqu'à la mi-septembre (cette période étant susceptible de varier en fonction des risques météorologiques). Ces moyens, loués par le SDIS, sont activés ou détournés sur des feux naissants par le CODIS.

5°) L'application et le respect impératif par les moyens déployés sur le terrain de l'une des mesures phares du guide de stratégie générale : « L'attaque rapide de tout feu naissant par des moyens conséquents est la priorité absolue ».

La Prévention

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : BILAN 2014

Pour 2014 l'objectif pour le SDIS06 aura été de mener à bien la réalisation de 17 courriers réponse analyses et expertises concernant la rubrique 1432 stockage de liquides inflammables en réservoirs aériens concernant les installations classées soumises à autorisation.

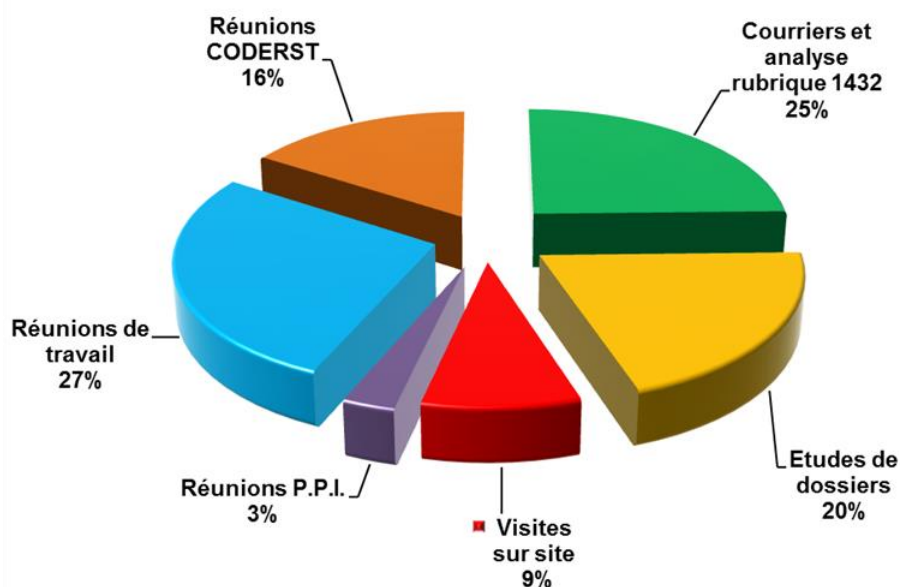
Nombre de visites effectuées par le SDIS06 6



Autres actions menées sur l'année 2014 au titre de l'ICPE :

• Nombre de réunion au titre P.P.I. (Plan Particulier d'Intervention)	2
• Etude de dossiers (courriers ICPE)	14
• Réunions de travail	19
• Réunions sur site.....	6
• Réunions CODERST (C onseil D épartemental des R isques S anitaires et T echnologiques) :	11
Nombre D'ICPE sur le 06 : (source inspection DREAL)	263
Dont SEVESO AS (CARROS PRIMAGAZ et LE BAR SUR LOUP MANNE)	2
SEVESO seuil bas.....	9

Bilan ICPE 2014



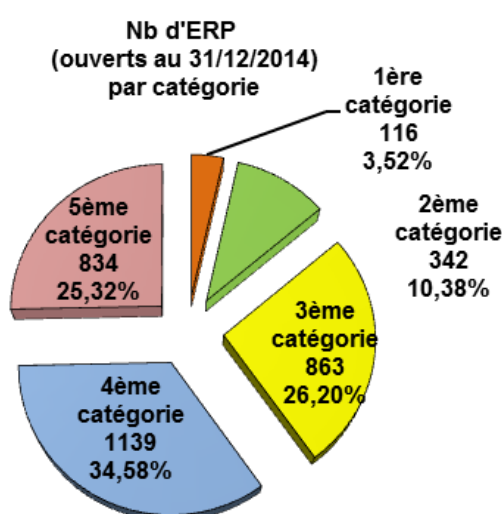
Prévenir...

Une mission complète d'analyse des risques, d'appui technique, de conseil auprès des Maires pour les Etablissements Recevant du Public (hôtels, magasins, salles polyvalentes, etc ...) visant à permettre l'évacuation des personnes en danger (risques de panique), de limiter les risques d'éclosion et de propagation d'incendie et de faciliter l'intervention de secours.

Les Sapeurs-pompiers préventionnistes s'appuient sur une réglementation évolutive dans le domaine des techniques bâtimentaires et sur des règles de fonctionnement adaptées à chaque type d'établissement. Ils interviennent à tous les niveaux d'un projet de construction, et sont consultés par les maîtres d'ouvrages, les maîtres d'œuvre ou les architectes pour s'assurer de l'intégration des normes de sécurité à leurs projets.

Ils étudient les « dossiers avant construction » des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Immeubles de Grande Hauteur (IGH), en intégrant notamment l'accès des secours, la stabilité au feu, le désenfumage, etc.

Ils effectuent également des visites de contrôle sur le terrain avant la mise en exploitation du bâtiment et l'ouverture au public, et réalisent des visites régulières (*à périodicité obligatoire et planifiée par la réglementation*) dans le cadre des commissions de sécurité.



Le Département des Alpes-Maritimes compte 3 294 ERP (ouverts au 31 décembre 2014) et le taux d'ERP visités à cette date par le SDIS 06, tenant compte des périodicités fixées par la réglementation, s'élève à 98,88 %.

Nb d'Etablissements Recevant du Public (ouverts au 31/12/2014) et Nb d'ERP visités à cette date							
Type ERP	1ère catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie	4ème catégorie	5ème catégorie	totaux	dont ERP 1er groupe
Nb ERP	116	342	863	1139	834	3294	2460
Nb ERP visités	109	330	852	1132	834	3257	2423
Taux d'ERP visités (visites réglementaires) ➤						98,88%	98,50%

Les préventionnistes assurent la présidence des jurys d'examen pour les Services de Sécurité incendie et d'Assistance à Personnes (S.S.I.A.P.) ainsi que la présidence, par délégation du Préfet des Alpes-Maritimes, de la Sous-Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (S/CCDSA).

Les Personnels

L'effectif 2014 et sa répartition entre SPP, SPV, Personnels du SSSM et PATS au 31/12/2014

L'effectif du SDIS 06 est composé de :

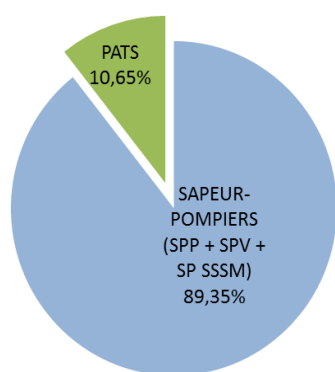
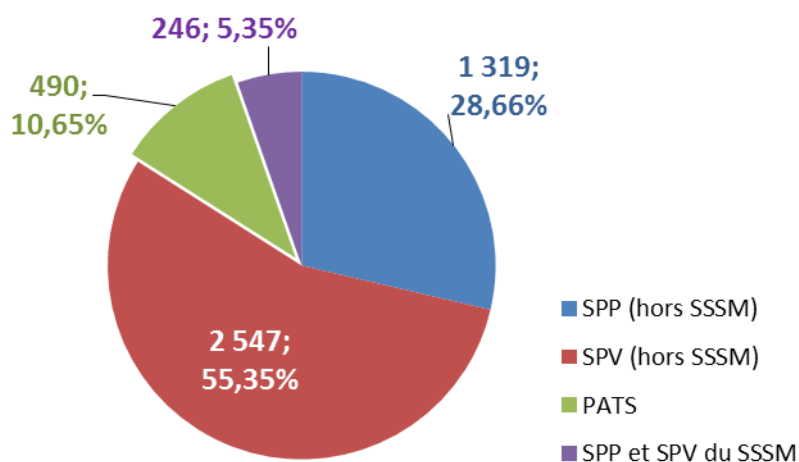
- 1 319 sapeurs-pompiers professionnels (SPP hors SSSM),
- 2 547 sapeurs-pompiers volontaires (SPV hors SSSM),
- 490 personnels administratifs et techniques (PATS)
- 246 personnels (médecins, pharmaciens, infirmiers, psychologues) dont 24 SPP et 199 SPV du service de santé et de secours médical (SSSM).

L'ensemble formant au 31 décembre 2014 un effectif total de 4 602 agents.

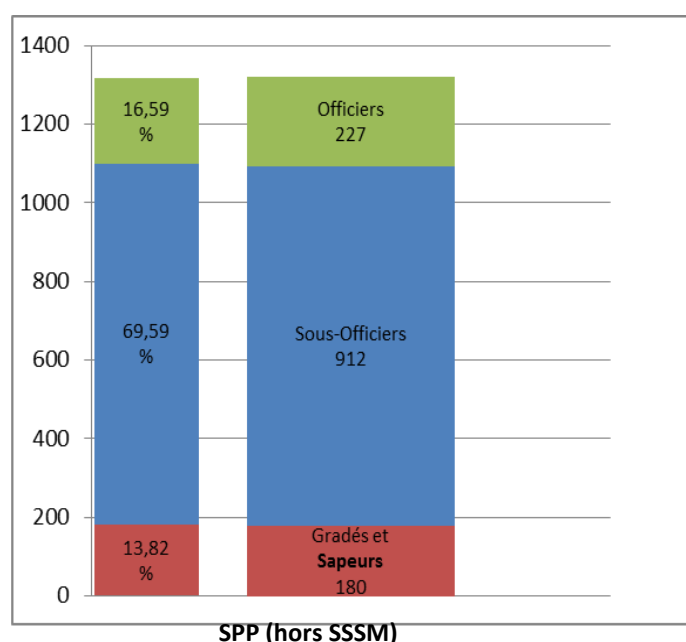
L'effectif sapeurs-pompiers total (SPP, SPV ainsi que les personnels du SSSM également sapeurs-pompiers) représente un taux de 89,35 % de l'effectif global.

Celui des PATS est de 10,65 %.

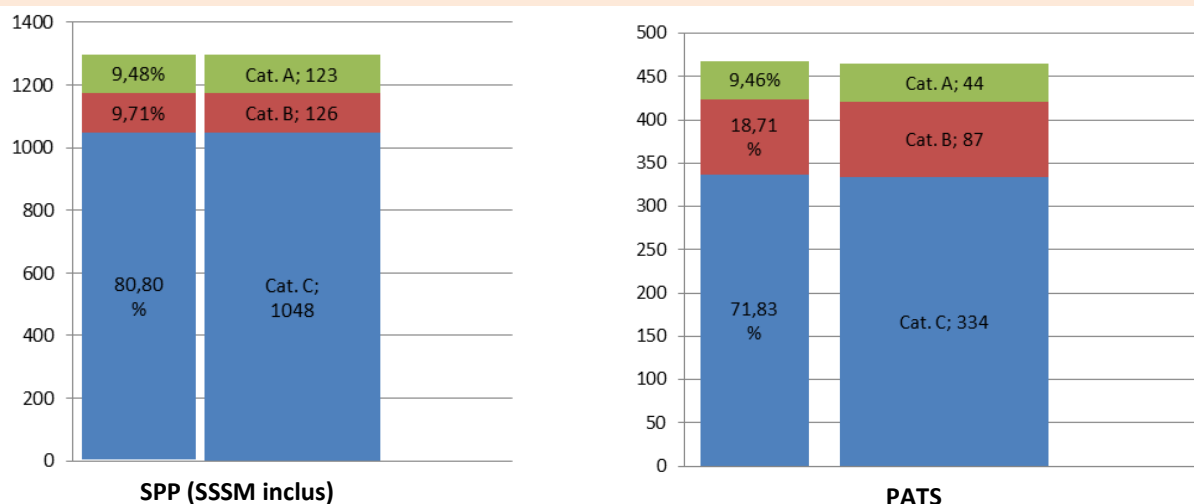
Répartition des effectifs pour l'année 2014



Le taux d'encadrement des personnels (effectif du corps départemental par hiérarchie de grades SP)



L'effectif SPP et PATS par catégorie au 31/12/2014



Le SSSM

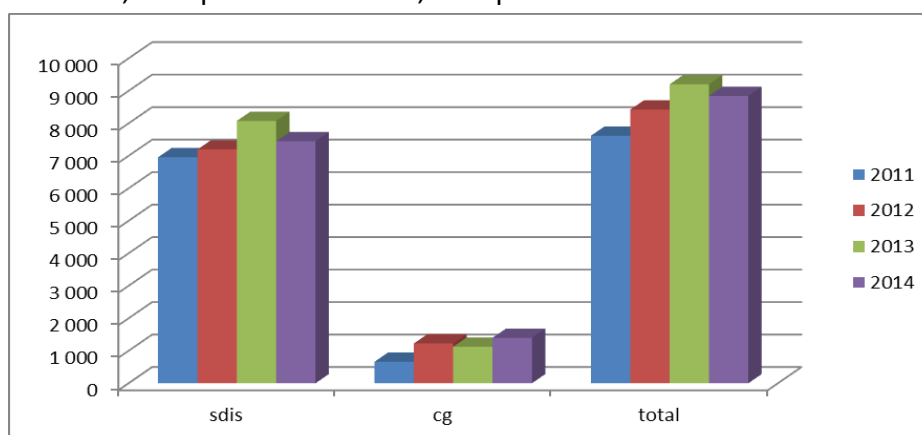
Ses missions

Le Service de Santé et de Secours Médical du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes exerce les missions suivantes :

- La surveillance de la condition physique des sapeurs-pompiers,
- L'exercice de la Médecine Professionnelle et d'Aptitude des sapeurs-pompiers,
- Le conseil en matière de médecine préventive, d'hygiène et de sécurité, notamment auprès du Comité d'Hygiène et de Sécurité,
- Le soutien sanitaire des interventions des Services d'Incendie et de Secours et les soins d'urgence aux sapeurs-pompiers,
- La participation à la formation des sapeurs-pompiers au secours à personne,
- La surveillance de l'état de l'équipement médico-secouriste du service.

Dans ce cadre, le SSSM a réalisé en 2014 :

- 8845 visites médicales dont 7446 pour le SDIS et 1399 concernant les personnels du Conseil général des Alpes-Maritimes. Par rapport à 2013, on constate une diminution de 7,79% pour le SDIS, une augmentation de 24,13 % pour le CG et – 3,88 % pour les deux structures confondues



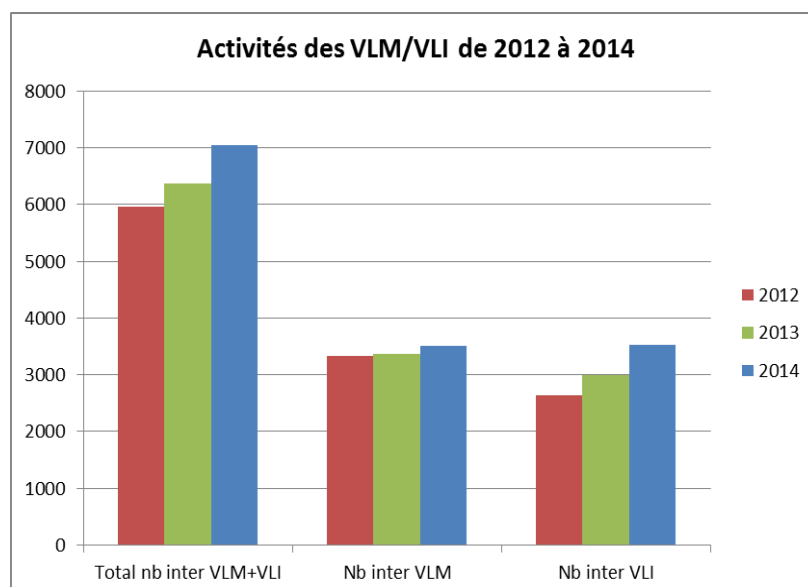
- 127 entretiens effectués par les psychologues de la CAMPSY (cellule d'aide médico-psychologique), dans le cadre de bilans complémentaires de visites médicales professionnelles.

Le SSSM exerce également des missions opérationnelles telles que des interventions VLM (véhicule de liaison médicalisé) et des interventions VLI (véhicule de liaison infirmier).

Avec 7053 interventions en 2014, l'activité globale, toutes missions opérationnelles confondues, progresse de 10,8 %, confirmant la hausse d'activité observée en 2013.

Avec 5956 interventions, soit un taux de progression de 12 % par rapport à 2013, l'activité de médicalisation / para médicalisation du SUAP s'inscrit dans cette tendance et représente 84,4 % de l'activité opérationnelle globale.

Le taux de recours aux vecteurs du SSSM est de 5,49 interventions pour 1000 habitants,



Pour mémoire, les dernières sources disponibles sur l'activité des services d'urgences en région PACA « Atlas ORUPACA 2012 » évaluaient le taux de recours aux SMUR à 8,82 en région PACA et un peu plus de 8 dans les Alpes-Maritimes.

L'année 2014 a été marquée par l'actualisation, au 1^{er} juillet, de la couverture opérationnelle du SSSM. Cette actualisation a été déclinée au plan opérationnel par la mise en application de la Consigne Opérationnelle 2014-10.

Celle-ci prend en considération, notamment, l'adéquation des besoins opérationnels avec le temps médical spécialisé en réanimation pré hospitalière disponible ainsi que l'évolution de la paramédicalisation de la prise en charge pré-hospitalière des patients dans le respect de la loi HSPT et du Référentiel Commun sur l'organisation de l'Aide Médicale Urgente et du Secours à Personne.

En lien avec cette actualisation, les indicateurs d'activité relèvent une progression de 20,2 % de l'activité VLI.

Si cette progression est en partie attribuable au report d'activité des VLM Nord et Antibes sur les VLI Nord et Antibes, on note la progression marquée de l'activité de la VLI Nice (+ 26,4 %), vecteur fortement sollicité sur le centre de ville de Nice du fait des besoins pré-identifiés ainsi que de la rapidité et de l'efficacité de la réponse qu'il apporte.

L'activité globale des VLM progresse, quant à elle, de 4,6 % malgré la diminution d'amplitude des VLM Nord et Antibes.

La VLM Sud connaît le plus fort taux de progression, en partie attribuable à l'utilisation de ce moyen à titre de renfort sur le GT Nord (en particulier pour les communes limitrophes GT Nord/GT Sud). La VLM Cagnes/mer progresse de 9 % et reste, avec 1467 interventions de médicalisation du SUAP, le vecteur le plus sollicité, réalisant à elle seule 46,5 % de l'activité VLM/D06.

L'activité du Dragon 06 progresse de 4,7 %. L'impact de la mise en œuvre, au 4^e trimestre 2014, de la garde infirmier 365 jours/an en complément de la garde médicale ainsi que de l'astreinte de nuit seront à évaluer sur l'exercice 2015.

Point fort de l'actualisation de la couverture opérationnelle du SSSM, le renforcement du maillage territorial pour la prise en charge de proximité des patients du Haut et Moyen Pays des Alpes-Maritimes, se traduit par :

- le développement du réseau des infirmiers SPV sur ces territoires isolés et de protocoles de soins adaptés à cet exercice, dénommés PSISI (Protocoles de Soins pour Infirmiers en Situation d'isolement), ainsi que l'expérimentation mise en place sur le secteur de Saint Vallier en lien avec le Centre Hospitalier de Grasse qui permet de comptabiliser 18 interventions réalisées depuis le 1^{er} novembre.
- la redynamisation du réseau des médecins généralistes SPV, déjà présent sur ces territoires. Si seule une activité de 4 interventions apparaît via URGSAP (activité du 1^{er} médecin ayant adhéré à URGSAP en décembre 2014), l'activité de ce réseau de MSPV est évaluée à 103 interventions pour 2014.

Dans ce cadre, la mise à disposition de ces agents d'un accès individuel sécurisé, via internet, à l'outil URGSAP pour l'informatisation du dossier médical des patients pris en charge, apparaît comme un élément fort qui permettra, notamment, de fiabiliser le suivi de leur activité.

En 2014, le faible recours du C15 aux vecteurs para médicalisés est encore observé dans notre département ; les engagements de VLI à la demande du C15 ne représentent que 9,7 % des interventions, alors que 56,4 % des interventions en VLM se font à la demande du C15.

Si l'activité reste traditionnellement un peu plus marquée sur la période estivale, le lissage sur l'année se confirme, le département faisant l'objet de flux touristiques tant hivernaux qu'estivaux.

La sollicitation opérationnelle apparaît plus forte en journée. Elle est lissée sur la semaine.

La durée moyenne d'intervention reste stable. La médiane est de 33 minutes.

Sur le plan de la prise en charge des victimes, la traumatologie et les maladies cardiovasculaires représentent toujours plus de 50 % de l'activité.

On note que les patients pris en charge sont globalement plus jeunes que ceux pris en charge en SMUR (*source données SMUR disponibles : Atlas ORUPACA de l'activité des services d'urgences 2012*), ce qui semble pour partie attribuable au fait que les vecteurs du SSSM interviennent plus fréquemment sur la voie ou lieu public et pour de la pathologie traumatique.

La gravité initiale des victimes, évaluée par le score CCMS, connaît une baisse, notamment pour les vecteurs VLM avec 18,9 % de CCMS 4 et 5 en 2014, versus 21 % en moyenne sur 2011/2013 ; indicateur sur lequel il sera opportun d'être attentif en 2015.

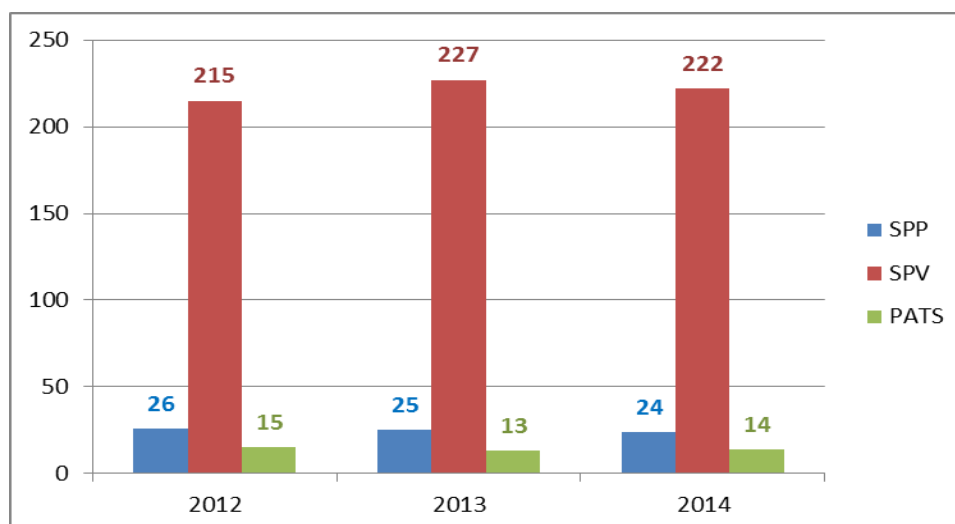
En lien avec cet élément, on note que 51,8 % des patients pris en charge en VLM nécessitent un transport médicalisé et 11,7 % bénéficient d'une entrée directe en services de réanimation ou de soins intensifs.

En VLI, 32,6 % des patients sont transportés par l'infirmier sous protocole, 22 % bénéficient d'un renfort médical (engagé à l'appel ou sur demande de l'infirmier SP) ; ce renfort est un moyen SMUR dans la plus grande majorité des cas.

Ces derniers éléments sont superposables aux données 2013.

Les effectifs du SSSM (dont PATS affectés)

Les effectifs du SSSM sont relativement stables ces 3 dernières années.



Il est intéressant de noter que près de 86 % des personnels du SSSM du SDIS 06 sont SPV de statut strict. Ceci témoigne du fort engagement citoyen des personnels de santé de notre département et de la grande attractivité du SSSM du SDIS 06 dans ce cadre.

Afin d'améliorer la réponse au public en matière de médicalisation et paramédicalisation des secours d'urgence, un infirmier assure une garde de 12 heures au CODIS (depuis le 1er mars 2008).

Zoom sur les indicateurs et moyens matériels 2014 de la mission d'appui en logistique médicale

La mission d'appui en logistique médicale							
Années	Nombre VLM / VLI / DRAGON / AMI *	Nombre VSAV	Nombre médecins dotés de matériel médical	Nombre infirmiers dotés de matériel médical	Nombre DSA**	Nombre visites CIS	Nombre maintenances préventives et curatives
2012	14	113	26	16	397	48	384
2013	14	113	25	16	419	54	363
2014	14	114	25	18	446***	56	314

- * Nombre VLM / VLI / DRAGON / AMI :
- 7 VLM / VLI = Véhicule léger médicalisé et Véhicule de Liaison Infirmier
 - 1 VMS + 1 de réserve = Véhicule Médical de Soutien
 - 2 AMI = Antenne Médicale sur Intervention
 - 1 AMI NRBC = Antenne Médicale de Soutien sur Intervention Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique
 - 1 hélicoptère DRAGON 06 + 1 de réserve

** DSA = Défibrillateur semi-automatique

*** Non comptés les défibrillateurs automatique externe (DAE) du conseil général 06 (la mise à jour de ce parc est en cours)

Les Missions Vétérinaires

Les missions spécifiques consistent à :

- la surveillance de la condition physique des chiens des sapeurs-pompiers,
- l'exercice de la médecine d'aptitude et préventive des chiens des équipes cynotechniques,
- le conseil en matière de médecine préventive, d'hygiène et de sécurité,
- le soutien sanitaire et les soins d'urgence aux chiens des équipes cynotechniques,
- la participation à la formation des sapeurs-pompiers au risque animalier et/ou biologique, ainsi que la formation des équipes spécialisées (Groupe Animalier, cynotechnie, NRBCE.....)

Années	Sauvetage Animalier	Soutien Sanitaire Cyno	Total Animal en danger	Capture d'animaux dangereux	Santé Publique	Total Animal dangereux	Dont nombre Téléanesthésiés	Total Interventions	Entraînement GSA*	Entraînement autres**	Entraînement Cyno	Total Entraînements
2012	29	1	30	27	18	45	1	75	15	6	0	21
2013	35	0	35	12	5	17	2	52	7	14	0	21
2014	45	0	45	13	10	23	1	68	23	22	0	45

La Pharmacie à Usage Intérieur (PUI)

Le décret du 26 décembre 2000 rend obligatoire la mise en place de PUI dans les SDIS, afin de mener à bien leurs missions.

La PUI approvisionne les centres d'incendie et de secours en médicaments, objets ou produits nécessaires aux malades ou blessés auxquels ils donnent des secours et assure la surveillance de ces dotations. Elle approvisionne également les véhicules opérationnels du Service de Santé.

La PUI a en charge la gestion des médicaments (dont l'oxygène médical et les médicaments vétérinaires dont est doté le SDIS 06), dispositifs médicaux stériles, objets de pansements et produits d'hygiène.

PHARMACIE A USAGE INTERIEUR

Année	Nombre commandes médicaments	commandes VSAV	caisses médicales reconditionnées	Nombre commandes VLM/VLI	Conso O2 (m³)	Nombre commandes O2 par la PUI	Nombre mouvements bouteilles O2	Nombre bouteilles méopa délivrées
2012	254	1306	738	2509	4099	422	2509	31
2013	218	1126	526	2635	4231	421	2635	42
2014	224	1104	602	2610	4248	282	2610	44

PHARMACIE A USAGE INTERIEUR

Année	Nombre de morphines consommées	fentanyl	Nombre renouvellement stupéfiants sur PUI	Nombre Métalyse® délivrées	Nombre de Cyanokits® délivrés	Nombre kits brûlés reconditi.	Nombre kits section membre reconditi.	nombre kits AES reconditi.	Nombre médicaments vétérinaires sortis
2012	567	133	68	19	403 consommés	455	223	320	159 (23 ordo)
2013	492	104	69	10	64 consommés	426	195	504	141 (13 ordo)
2014	666	132	77	103 consos	329 consommés	367	109	435	254 (18 ordo)

GF CITOYENNETE

SDIS 06 - Leader dans l'éducation aux risques de sécurité civile

Objectif : Sensibiliser la population aux risques de sécurité civile.

Moyens : Un groupement, des partenariats, des prospectives.
Une équipe de 40 animateurs d'éducation aux risques (environ 5 équivalents temps plein)

ACTIONS RÉALISÉES :**IPCS - Information Préventive aux Comportements qui Sauvent**

Nb d'actions : 387

Nb de personnes sensibilisées : 20 099

Dynamique d'éducation aux risques de sécurité civile initiée depuis 1995. Convention quadripartite entre la Préfecture des Alpes-Maritimes, l'Académie de Nice, le Conseil Général des Alpes-Maritimes et le SDIS 06.

L'IPCS est intégrée dans l'Offre Nationale Harmonisée du CNFPT : 15 SDIS l'ont retranscrite à ce jour (bientôt 16).

5 séquences :

- 1 : De l'individu au citoyen, mon engagement, ma famille (2h).
- 2 : Le citoyen dans le groupe, l'action coordonnée protège (2h).
- 3 : Le collectif, un plan de sauvegarde opérationnel (1h).
- 4 : Entraînement, retour d'expérience et autonomie (2h).
- 5 : ASSEC (ASsistant SECurité) – Aider le professeur lors de l'activation du PPMS (2h).

Accident Domestique**Module « C'EST BIEN »**

Nb d'actions : 18

Nb de personnes sensibilisées : 483

Prévention des risques domestiques des plus vulnérables – Écoles maternelles et primaires (45 mn).

Pas d'Accident Dans Ma Maison – Atelier Protégeons nos pitchouns !

Nb d'actions : 9

Nb de personnes sensibilisées : 250

Campagne départementale d'information, de sensibilisation et de prévention des accidents domestiques lancée par le Conseil Général des Alpes-Maritimes :

Prévention des accidents domestiques des jeunes enfants et soutien des parents dans leur démarche éducative et préventive (1h).

Transport scolaire

Nb d'actions : 22

Nb de personnes sensibilisées : 2 943

Avant, pendant et après, limiter les risques d'accidents et faciliter l'évacuation du bus (1h).

Violences au collège

Nb d'actions : 8

Nb de personnes sensibilisées : 830

Action de prévention des comportements à risque « Maux d'ados » - Pièces de théâtre et groupe de parole (2h).

Le Mini Parcours Sportif Sapeur-Pompier

Nb d'actions : 15

Nb de personnes sensibilisées : 2 061

De 6 à 12 ans : engagement physique, prise de risque et respect des règles, accidents domestiques (15 mn).

La Protection Judiciaire de la Jeunesse de Grasse et Cannes (PJJ)

Nb d'actions : 12

Nb de personnes sensibilisées : 63

Responsabilisation individuelle, réduction des incivilités, initiation au secourisme (2h).

Rencontre citoyenne

Nb d'action : 15

Nb de personnes sensibilisées : 300

Réduction des incivilités : Collégiens ambassadeurs des sapeurs-pompiers dans les quartiers (2h).

Journées Nature du Conseil Général

Nb d'actions : 8

Nb de personnes sensibilisées : 761

Risque feux de forêt, débroussaillage (4 jours).

Forum des métiers

Nb d'actions : 5

Nb de personnes sensibilisées : 269

Présentation des métiers du SDIS - Sensibilisation à devenir sapeurs-pompiers volontaires (journée).

Simulateur incendie grand public

Nb d'actions : 12

Nb de personnes sensibilisées : 4 903

Mise en situation dynamique – choisir l'évacuation ou la mise à l'abri, réduction du risque (journée)

Nb total de personnes sensibilisées aux incendies domestiques : 7 824 (Simul. Incendie + IPCS N°2).

Journée de la Défense et de la Citoyenneté (JDC)

Nb d'actions : 4

Nb de personnes sensibilisées : 257

Émergence des attitudes d'autoprotection et de défense face aux dangers de la vie courante et aux risques majeurs – Sensibilisation au volontariat dans le haut pays Maralpin (1h).

Solidarsport

Nb d'actions : 2

Nb de personnes sensibilisées : 464

Action favorisant le respect, la solidarité face aux risques de la vie courante (journée).

Service Civique : 3 engagements à compter du 01/06/2014 et 01/12/2014 : Missions de service civique au SSSM et GF Formation.

BILAN 2014 :

Nb d'actions : 517

Nb de personnes sensibilisées : 33 683 dont 11 474 élèves (Éducation Nationale)

31 580 personnes dans les Alpes-Maritimes et 2103 personnes Hors Département

COMPARATIF AVEC L'ANNÉE 2013 :

Fléchissement de 7 % du nombre de personnes sensibilisées

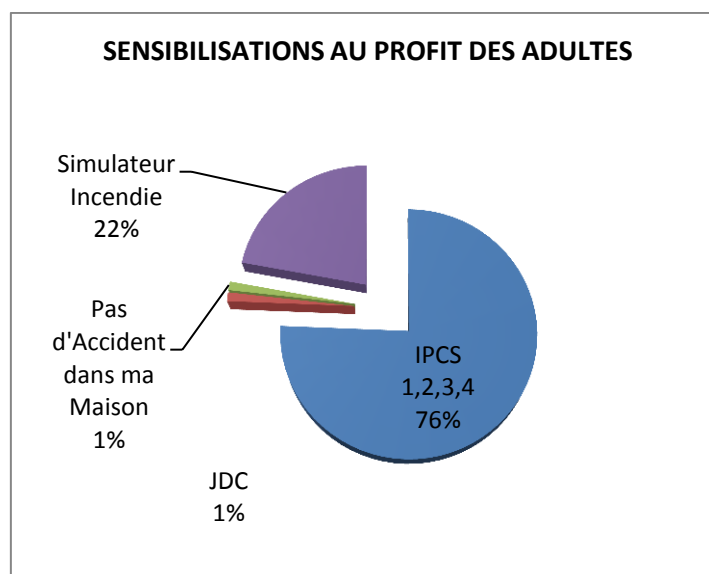
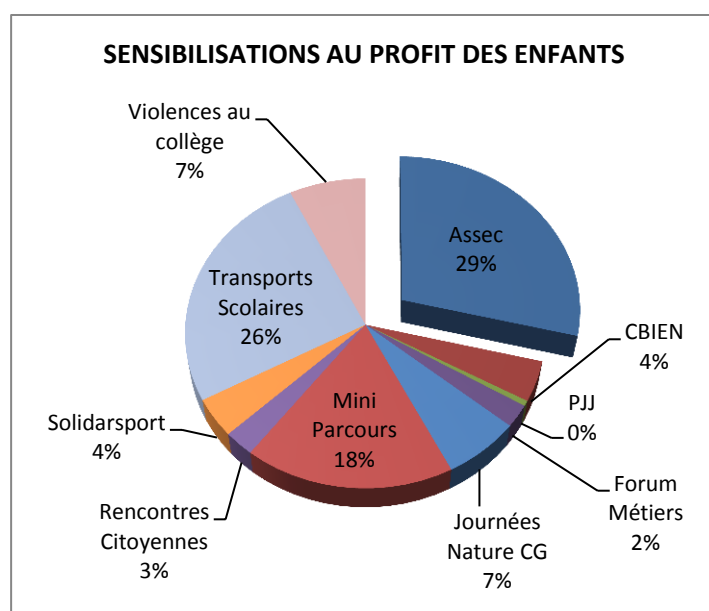
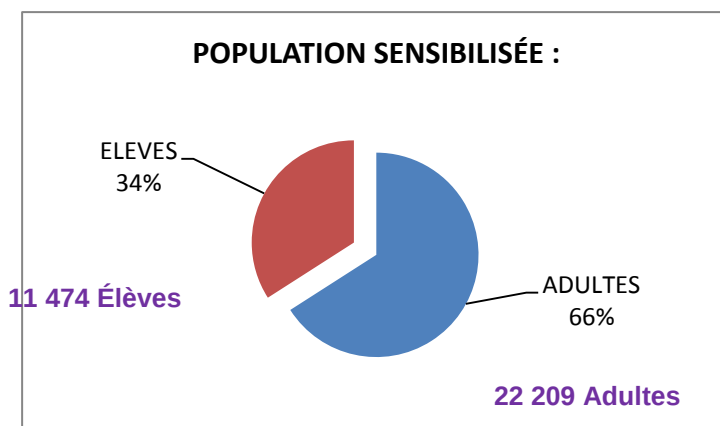
Diminution de 1% du nombre d'actions

Le Groupement Fonctionnel Citoyenneté connaît une baisse d'activité malgré un accroissement de la demande due principalement à des causes d'absentéisme des animateurs et d'avis de vacance resté infructueux.

CUMUL DES PERSONNES SENSIBILISÉES DEPUIS 1995 : 284 647 citoyens

ANNÉE 2014 :

33 683 PERSONNES SENSIBILISÉES PAR LE GF CITOYENNETÉ, AU PROFIT D'ÉCOLIERS, COLLÉGIENS, LYCÉENS ET ADULTES



Les Moyens

Les Véhicules

Le SDIS 06 dispose de véhicules permettant de répondre aux diverses situations de secours. Le parc matériel roulant est composé au global de 1 154 véhicules dont 868 (75 %) sont affectés en sites opérationnels. A noter que + de 94 % de ceux positionnés en site opérationnel (*déduction faite de ceux dits « indisponibles » pour raisons techniques : maintenance, reconditionnement, autres, etc.*) sont pleinement disponibles pour assurer les missions opérationnelles quotidiennes (secours à personnes, lutte contre l'incendie, opérations diverses, opérations de secours routiers).

Véhicule de secours et d'assistance aux victimes



Prix unitaire moyen d'achat
74 030 €

Camion-Citerne Feux de Forêt



Prix unitaire moyen d'achat
211 628 €

Echelle Pivotantes



Prix unitaire moyen d'achat
560 592 €

Les Véhicules	2014		
	Parc Global	dont 'affecté en site OPS'	dont 'affecté en site OPS' et 'en service (*)
Total du parc roulant	1 155	869	820
Véhicules de Secours	190	175	170
dont : - Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victime	139	126	121
- Véhicule de Secours Routier	24	23	23
- Véhicule Polyvalent de Secours Routier	9	9	9
- Véhicule de Liaison Médicalisé	16	15	15
- 'autres'	2	2	2
Engins d'Extinction	259	245	242
dont : - Camion Citerne Feux de Forêt	157	151	148
- Camion Citerne Grande Capacité	15	15	15
- Fourgon Pompe Tonne	58	51	51
- 'autres'	29	28	28
Moyens Elévateurs Automobiles	50	45	44
dont : - Echelles Pivotantes (EPC & EPS)	15	15	15
- Camion Porteur de Cellules (PCE)	34	29	29
- 'autres (MEA)'	1	1	0
Véhicules d'Intervention Diverses	181	106	96
dont : - Véhicule tout usage fourgonnette (VTU1)	74	58	51
- Véhicule tout usage léger (VTU2)	106	47	44
Véhicules de protection, soutien, logistique	42	33	6
Véhicule de liaison, commandement, reconnaissance	409	251	249
dont : - Véhicule Poste de Commandement (VPCC & VPCC)	12	7	7
- Véhicule liaison hors route (VLHR)	102	93	92
- Véhicule de liaison utilitaire (VLU)	110	60	60
- Véhicule de liaison léger (VL)	174	83	83
Véhicule de transport de personnel	24	14	13
dont : - Véhicule Transport de Personnel (VTP 6 à 9 pl)	20	12	11
- Véhicule Transport de Personnel (VTP 10 à 19 pl)	3	2	2
- Véhicule Transport de Personnel (VTP 40 à 49 pl)	1	0	0
(*) Non comptés, les véhicules dits 'indisponibles' (ex : reconditionnement, maintenance longue durée, en instance de réforme, etc.)			

Véhicule de Liaison médicalisé



Prix unitaire moyen d'achat
18 074 €

Fourgon Pompe Tonne Léger



Prix unitaire moyen d'achat
184 500 €

Camion Porteur de Cellules



Prix unitaire moyen d'achat
69 000 €

Les Acquisitions en véhicules et équipements spécialisés sur l'année 2014

Véhicules et équipements spécialisés commandés en 2014	
1 Porte Berce Kéro 2	62 000 €
1 Berce Kéro 2	120 000 €
2 Bras Porte berce	80 000 €
5 U20	992 130 €
1 FPT	264 150 €
1 FPTL	183 850 €
1 Equipement VSRL	85 000 €
1 MEA	200 000 €
1 Reconditionnement FPTL	100 000 €
1 Projet PCO Berce accueil	95 700 €
3 VSAV	243 000 €
1 VLM	17 437 €
S/total matériels mobiles d'incendie et de secours	2 443 267 €
10 VL Clio	130 000 €
1 VL Directeur	35 000 €
15 VL Kangoo	220 500 €
S/total autres véhicules	385 500 €
TOTAL	2 828 767 €

Les Moyens nautiques

- **10** Barques inondations (embarcation légère transportable pour inondation) :
 - o Positionnement → NICE (2) / CANNES (4) / MENTON (2) / ANTIBES (2)
- **13** Embarcations semi-rigides (secours côtier, support plongée, surveillance plan d'eau)
 - o Positionnement → NICE (2) / CANNES (2) / MENTON (2) / ANTIBES (3) / CAGNES (2) / BREIL (1) / RESERVE (1)
- **2** Vedettes (support plongée, surveillance plan d'eau canadais, service sécurité, PC mer, grosse opération nautique, bateau pompe)
 - o Positionnement → CANNES (1 'Brutus') / ANTIBES (1 'Jean Giraud II')
- **4** Vedettes (support plongée, surveillance plan d'eau canadais, service sécurité, petits feux de bateau)
 - o Positionnement → NICE (2) / CANNES (1) / ANTIBES (1)

Les sections opérationnelles spécialisées (SOS)



Groupe Milieu Périlleux :

- secours en Montagne,
- Secours en canyon,
- secours en milieu sous-terrain



Risques radiologiques :

- 1 cellule mobile d'intervention radiologique (CMIR)
- 1 unité de décontamination NRBC (dotation Etat)



Risques Chimiques et

Biologiques :

- 2 cellules mobiles d'intervention chimique (CMIC)



Groupe d'Investigation et de

Reconnaissance :

- 2 unités (arrondissements de Nice et Grasse)

Secours Nautique et
Subaquatique

Sauvetage Animalier



Sauvetage Déblaiement :

- 3 groupes d'intervention
- 1 DICA (détachement d'intervention de catastrophe aéroporté)

Unité d'intervention
Cynotechnique :

- Recherche sous décombre,
- Recherche sous avalanches

Les Infrastructures

Le SDIS dispose de 76 casernements dont :

- 9 CSP (Centre de Secours Principal : Effectif mini = 14)
- 6 CS (Centre de Secours : Effectif minimum = 9)
- 48 CPI (Centre de Première Intervention)
- 13 APS (Antenne de Premiers Secours)

En complément, les locaux administratifs et techniques 'fonctionnels' de l'état-major sont répartis sur 5 sites distincts situés sur les communes de Villeneuve-Loubet, Vallauris et Cagnes-sur-Mer.

Surface totale des locaux :

- Locaux administratifs (dont locaux de vie) : 66 292 m²
- Locaux techniques (dont garages et ateliers) : 30 943 m²
- 97 235 m²**



Bilan actualisé du plan pluriannuel bâtiminaire 2007-2011 conventionné avec le Conseil Général

Un programme pluriannuel d'investissement bâtiminaire d'un montant prévisionnel initial de 55,3 Millions d'euros, ajusté d'opérations complémentaires et actualisé à hauteur d'un montant total de 57,72 M€ en terme « d'autorisations de programmes » (A.P.) a été établi pour être incorporé dans la convention conclue pour la période 2007-2011 entre le Conseil Général et le SDIS 06.

Le financement de ce plan pluriannuel 2007-2011 s'est poursuivi jusqu'en 2014, la répartition des crédits de paiement sur ces années ayant été la suivante :

	Rappel A/P actualisée	Crédits de Paiements consommés au titre du plan pluriannuel bâtiminaire								Total réalisé sur	Prévision 2015	Autorisation de Programme 2007-
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014			
En Millions d'Euros	57,73 M€	6,89 M€	8,65 M€	7,53 M€	4,25 M€	5,97 M€	7,79 M€	3,66 M€	4,49 M€	49,24 M€	5,33 M€	3,16 M€

Zoom sur les réalisations bâtiminaires de l'année 2014

Opérations liées au programme pluriannuel conventionné	Dépenses intervenues en 2014	Cumul dépenses à fin 2014
CIS LE CANNET MOUGINS	1 105,68 €	4 266 483,33 €
NICE FODERE	1 500 877,26 €	4 523 596,87 €
NICE MAGNAN	2 992 342,01 €	7 020 385,37 €
S/TOTAL	4 494 324,95 €	

Autres opérations significatives livrées en 2014	Dépenses intervenues en 2014
CIS CAGNES SUR MER	106 283,00 €
CIS CANNES BOCCA	257 680,00 €
CIS COURSEGOULES	65 558,00 €
CIS L'ESCARENE	78 755,00 €
CIS MENTON	89 462,00 €
CIS NICE HANCY	110 073,75 €
CIS THEOULE SUR MER	104 322,00 €
DDIS VILLENEUVE LOUBET (travaux divers)	237 880,00 €
S/TOTAL	1 050 013,75 €
TOTAL des opérations listées	5 544 338,70 €

Un nouveau plan pluriannuel pour 2015-2021

Le plan pluriannuel de constructions et de restructurations pour 2015-2021 est défini dans ses grandes lignes. Il comprendra les opérations suivantes :

Opération	Type travaux	Prévisionnel à confirmer	Livraison prévue	Observations
CIS Roquebrune-Cap-Martin	Construction nouvelle caserne	A l'étude		Préconisation SDACR
CIS Saint-Laurent-du-Var	Construction nouvelle caserne	2,00 M€	Fin 2017	Préconisation SDACR
CIS Roquesteron	Construction nouvelle caserne	1,00 M€	En 2015	Nouveau site
CIS La Turbie	Construction nouvelle caserne	2,30 M€	Fin 2017	Nouveau site
CIS Tourrette-Levens	Construction nouvelle caserne	2,40 M€	1 ^{er} semestre 2018	Nouveau site
CIS Roquebillière	Extension CIS	0,50 M€		
CIS Roquefort-les-Pins	Construction nouvelle caserne	2,00 M€	1 ^{er} semestre 2018	Nouveau site
CIS Saint-Sauveur-sur-Tinée	Restructuration CIS	A l'étude		
CIS Saint-Martin-du-Var	Construction nouvelle caserne	A l'étude		
CIS Andon	Construction nouvelle caserne	A l'étude		
CIS Cagnes-sur-Mer	Réhabilitation chambres gardes	A l'étude		
CIS Cannes-Bocca	Restructuration	A l'étude		
Plateau technique formation	Construction du plateau technique	10,00 M€	Non fixée	

Les Finances

Le budget du SDIS 06 et son évolution depuis 2006

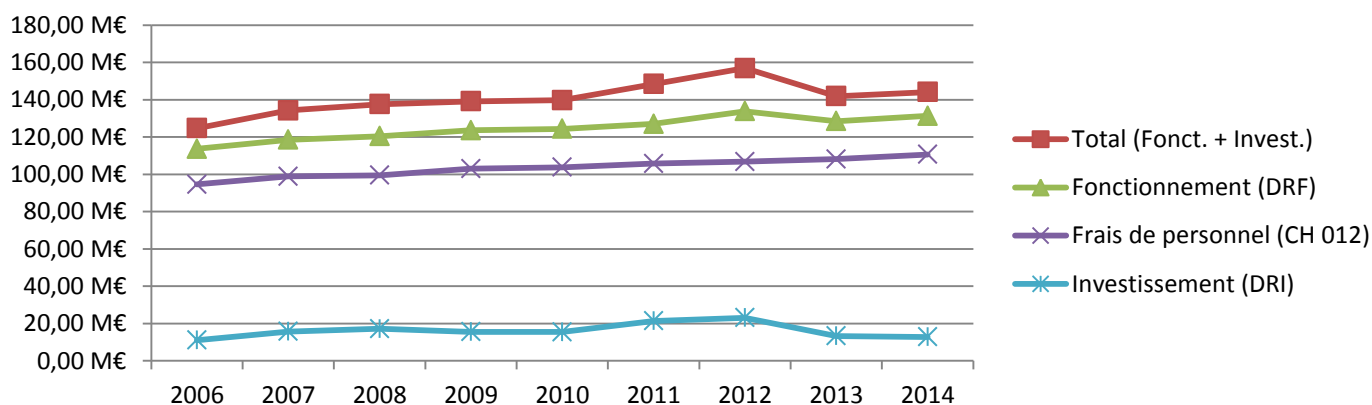
Les dépenses réelles totales (fonctionnement et investissement) du SDIS 06 sont passées de 124,68 millions d'euros (M€) en 2006 à 144,07 millions d'euros (M€) en 2014, ce qui représente une **moyenne annuelle d'évolution globale de 1,82 %**.

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moy.
Total (Fonct. + Invest.)	124,68 M€	134,20 M€	137,54 M€	139,09 M€	139,74 M€	148,34 M€	156,92 M€	141,85 M€	144,07 M€	140,71 M€
Fonctionnement (DRF)	113,63 M€	118,53 M€	120,41 M€	123,59 M€	124,33 M€	126,98 M€	133,81 M€	128,51 M€	131,31 M€	124,57 M€
Frais de personnel (CH 012)	94,57 M€	98,89 M€	99,46 M€	103,00 M€	103,71 M€	105,73 M€	106,80 M€	108,16 M€	110,62 M€	103,44 M€
Investissement (DRI)	11,06 M€	15,67 M€	17,12 M€	15,50 M€	15,40 M€	21,37 M€	23,10 M€	13,33 M€	12,76 M€	16,15 M€
Part de la masse salariale /DRF	83,23%	83,44%	82,60%	83,34%	83,41%	83,27%	79,81%	84,16%	84,24%	

L'effort d'évolution a été constant pour l'investissement (moyenne d'évolution annuelle de + 1,80 % sur la période).

L'évolution a été maîtrisée pour la section de fonctionnement (moyenne d'évolution annuelle de 1,82 % sur la période totale dont une moyenne d'évolution annuelle de 0,77 % sur les 4 années de la période 2010-2014).

Cet effort de maîtrise des dépenses est également constaté au niveau de la masse salariale, qui représente 84 % de la section de fonctionnement en 2014, avec une évolution moyenne annuelle sur la période totale de 1,98 % contre 1,63 % d'évolution moyenne annuelle sur les 4 années de la période 2010-2014).

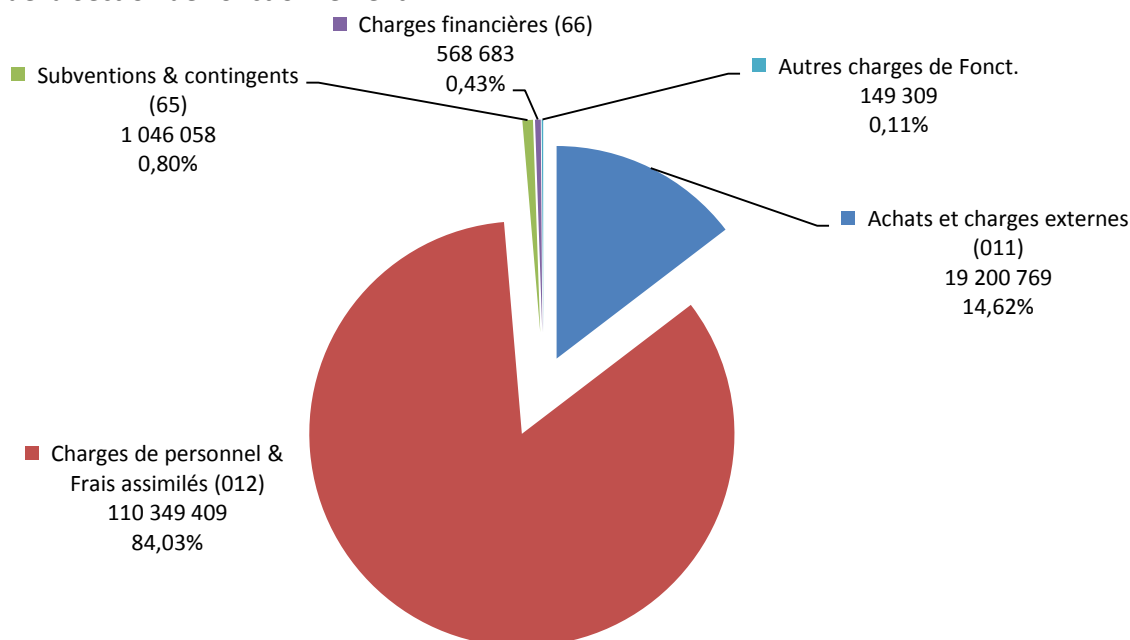


Le budget 2014

Le montant des dépenses réelles 2014 du SDIS ramené à l'habitant pour le département des Alpes-Maritimes s'élève à 114,98 euros par an (*dépenses réelles fonctionnement + dépenses réelles d'investissement 2014 = 144 069 234 € / population DGF = 1 253 002*) ce qui représente **9,58 € par habitant et par mois en 2014**.

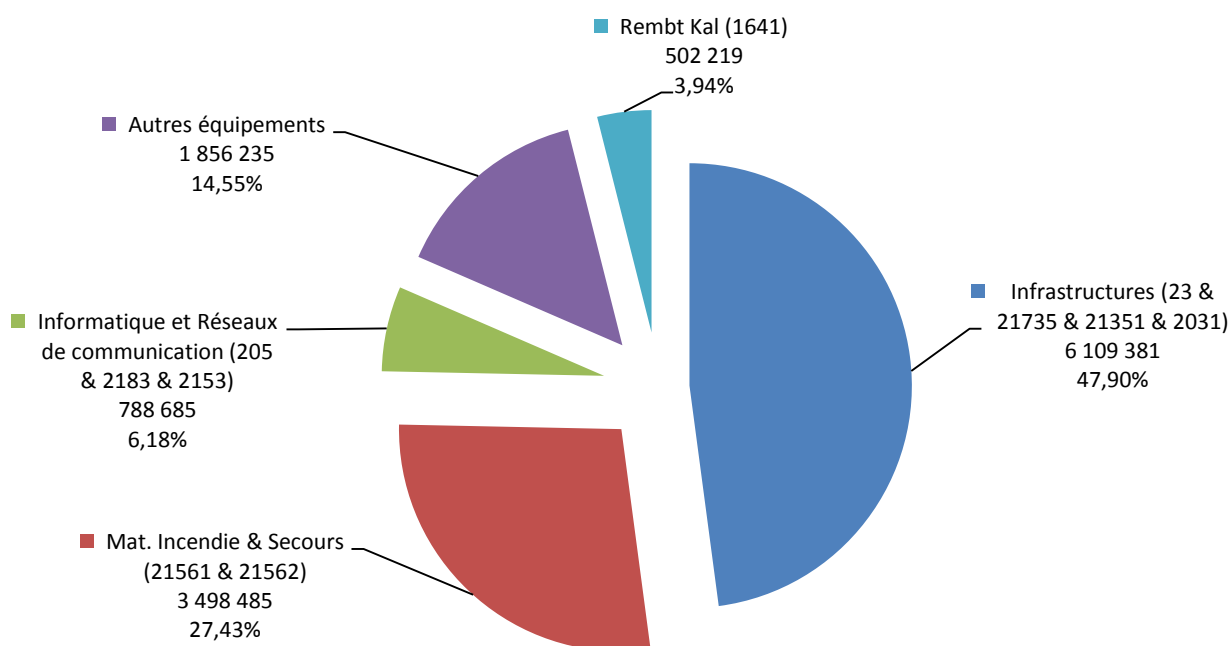
Les dépenses réelles constatées en 2014 se répartissent de la manière suivante :

A – Au niveau de la Section de Fonctionnement



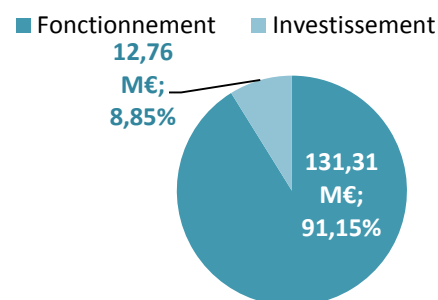
Répartition des Dépenses réelles de Fonctionnement en 2014

B - Au niveau de la section d'Investissement



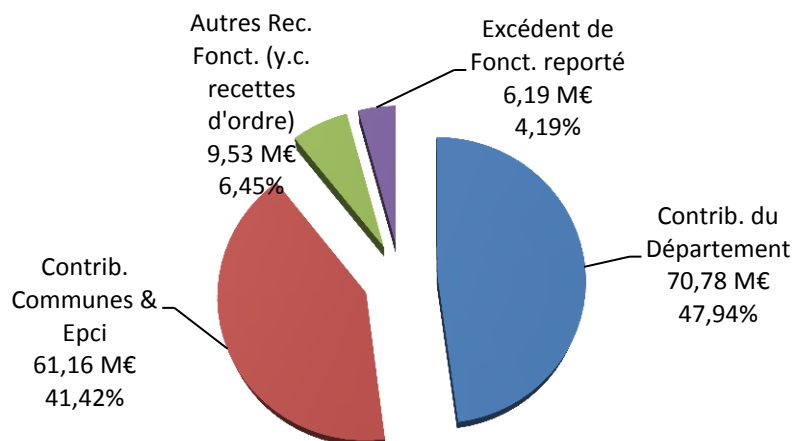
Répartition des Dépenses réelles d'Investissement en 2014

Dépenses réelles cumulées 2014

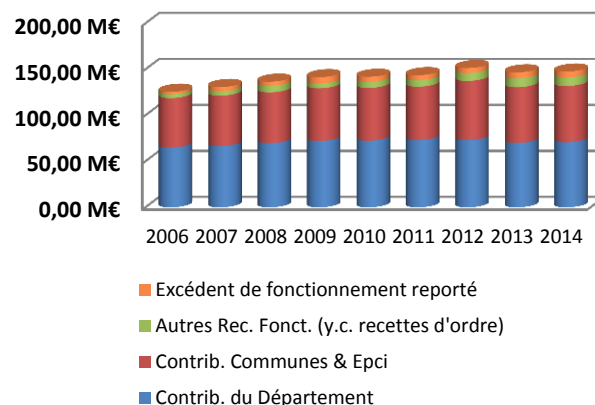


Le financement du SDIS

Le financement de la section de fonctionnement du SDIS se répartit entre le conseil général et les communes et établissements de coopération intercommunale dans les proportions suivantes :



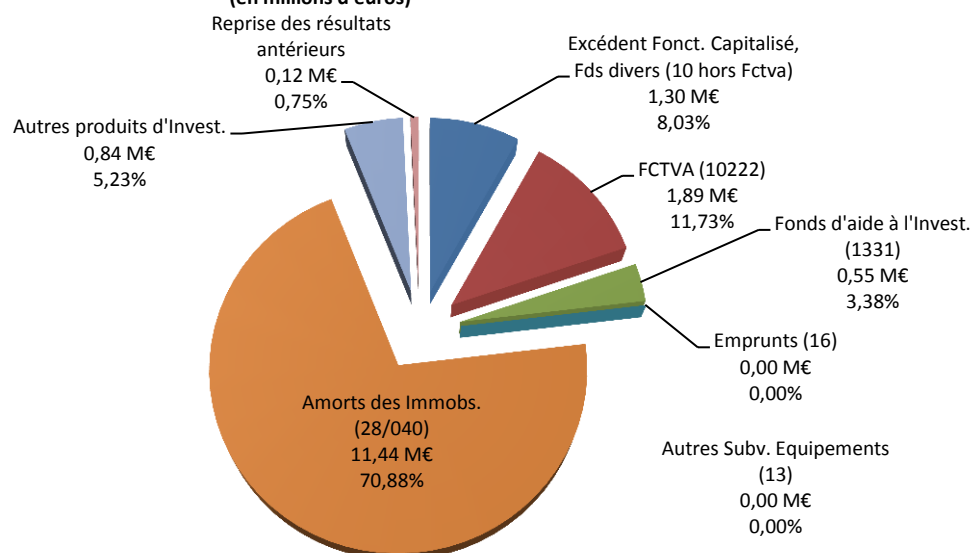
Evolution de la répartition du financement du fonctionnement (en millions d'euros)



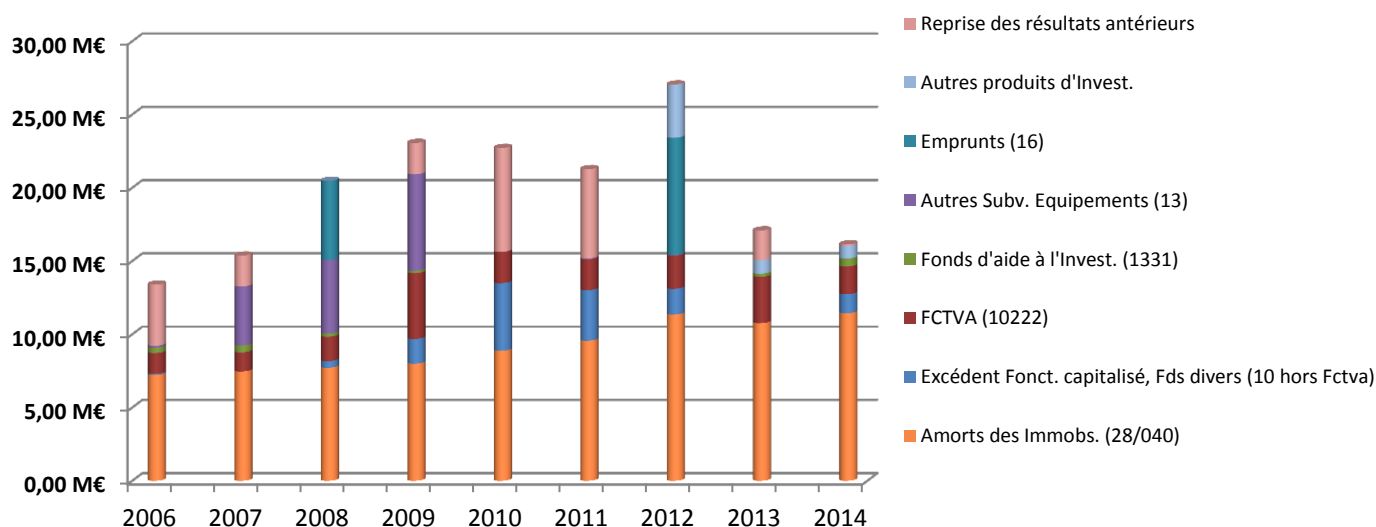
Répartition du Financement du SDIS en 2014 (Recettes réelles de Fonctionnement + recettes d'ordre entre sections + résultat N-1 reporté)

Le financement de la section d'investissement se répartit de la manière suivante :

Répartition du Financement de l'investissement en 2014 (en millions d'euros)



Evolution de la répartition du financement de l'investissement (en millions d'euros)



La Commande Publique

L'expérimentation Marchés publics simplifiés (MPS)

Le SDIS des Alpes-Maritimes est doté depuis 13 ans d'une politique d'achat basée sur :

- Une déclinaison des missions de l'établissement en politiques sectorielles et globale d'achat
- Une programmation de la commande publique (en plan d'équipements pluriannuels par parcs, projets et masses)
- Une rétro-planification globale de la fonction achat
- Une stratégie et des techniques d'achat
- Un système de contrôle et d'évaluation.

L'expérimentation Marchés publics simplifiés (MPS)

Le « marketing acheteur » est un élément de notre stratégie d'achat. Il vise à faire de notre établissement un acheteur attractif (référence valorisante, simplification des dossiers de réponse, contrats clairs, paiement rapide) afin d'optimiser le nombre et la qualité des offres reçues.

La participation à l'expérimentation « Marchés publics simplifiés » (M.P.S.), menée, à partir de mai 2014, sur les procédures adaptées, par le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), relève de notre marketing acheteur.

Ce dispositif est mis à la disposition des candidats souhaitant répondre aux marchés publics sur la plateforme de dématérialisation du S.D.I.S.06, qui a développé l'application nécessaire.

Grâce à cette fonction, les candidats ne sont plus obligés de déposer les documents de candidature, seul leur numéro de SIRET leur est demandé. Une base numérique de l'Etat leur génère un D.U.M. (document unique de marché remplaçant la lettre de candidature et la déclaration du candidat) qui envoie les informations relatives au candidat sur la plateforme de dématérialisation du S.D.I.S.06.

Le dépôt de réponse s'effectue obligatoirement par voie électronique mais pour les marchés à procédure adaptée, la signature électronique n'est pas obligatoire. Seul l'attributaire signera de manière manuscrite les documents composant le marché.

Le SDIS 06 a été la 1^{ère} collectivité en PACA à ouvrir la possibilité MPS aux candidats à ses marchés. Grâce à une explication téléphonique délivrée systématiquement à tous les candidats dès leur retrait de dossier, elle a été la seule en France, parmi la demi-douzaine de participants à l'expérimentation, à obtenir un taux de réponse de 100% en M.P.S. pour ces procédures adaptées.

L'option M.P.S. a été étendue à nos procédures formalisées, dès la publication du décret, n° 2014-1097 du 26 septembre 2014. Le S.D.I.S.06 sert d'éclaireur pour l'ensemble des collectivités.

« Dites-le nous une fois » et « candidature zéro pièce »

Le programme « dites-le nous une fois » lui aussi conduit par le SGMAP a été officialisé par le décret précité. Dans ce cadre, les références des candidats ne sont plus demandées si elles ont été déjà fournies lors d'une consultation antérieure.

Le SDIS 06 ouvre cette possibilité dans toutes ses consultations et la couple avec l'option M.P.S., permettant aux candidats que le souhaiteraient, en renseignant seulement leur numéro de SIRET, une « candidature zéro pièce ».

Constitution formelle du groupement de commande ULISS

Le groupement de commandes ULISS réunit 41 membres dont le département des Alpes-Maritimes. Ses modalités de fonctionnement sont similaires à celles du groupement Zonal Sud. Le SDIS 06 en est à l'initiative et, comme pour le Zonal sud, en est secrétaire.

Constitution du groupe de travail en vue de l'achat groupé d'énergies :

28 membres d'ULISS dont 27 SDIS se sont regroupés en vue d'une consultation d'envergure nationale pour la fourniture d'énergies et de prestations associées. Cet achat prévoit la fourniture de gaz naturel, de gaz pour cuves, d'électricité et d'électricité sur les territoires desservis par des entreprises locales de distribution (ELD).



Si l'objectif de pouvoir profiter en nombre d'une augmentation des volumes d'achat d'énergies est indéniable, celui de réunir des entités ayant le même profil de consommation de l'énergie l'est encore plus, notamment au regard de la spécificité de l'achat d'électricité.

Lors d'une première phase, les membres d'ULISS ont désigné le SDIS de la Loire (42) comme coordonnateur d'un marché dédié à la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage aux fins de :

- apporter une aide à la constitution d'une base de données énergétique,
- proposer un appui technique dans la rédaction du présent accord-cadre relatif à la fourniture d'énergies et prestations associées
- analyser les prix proposés par ces mêmes fournisseurs, lorsqu'ils seront ultérieurement mis en concurrence dans le cadre des marchés subséquents.
- doter les membres du groupement d'un outil expert permettant d'évaluer les prix des marchés subséquents, de contrôler l'évolution financière des prix de contrat par rapport aux évolutions de marché, de suivre et de maîtriser les budgets énergies.

La seconde phase, coordonnée par le SDIS 06, est, elle, constituée par la passation d'un accord-cadre visant à désigner des titulaires fournisseurs des énergies précitées. Elle aboutira en 2015.

Achats mutualisés dans le cadre du groupement Zonal Sud :

- Fourniture de carburant en vrac.

Plusieurs SDIS du sud de la France et l'Entente pour la forêt méditerranéenne se sont réunis pour la passation d'un accord-cadre pour la fourniture de carburant en vrac, de fioul domestique pour les véhicules à moteur ainsi que les prestations de services associés. Le SDIS du Vaucluse s'est chargé de la coordination de la consultation.

Là également, le groupement a souhaité bénéficier d'un effet de masse, afin que les titulaires s'engagent, sur la même offre économiquement avantageuse, pour tous les SDIS et l'Entente.

Les participants à cet achat groupé ont été : l'Entente pour la forêt méditerranéenne, le SDIS des Alpes-Maritimes, le SDIS des Bouches-du-Rhône, le SDIS des Pyrénées-Orientales, le SDIS du Var, le SDIS du Vaucluse,

Une consultation préalable (ex « dialogue technique ») a été menée au printemps 2014 auprès des fournisseurs potentiels. De nombreuses informations économiquement essentielles en vue de la préparation d'un cahier des charges optimisé ont été obtenues. Cela s'est traduit par une baisse immédiate des tarifs à l'occasion des premières commandes subséquentes.

- Mutualisation des cuves de carburant entre le SDIS 06 et le Département des Alpes-Maritimes :

Cette consultation groupée est intervenue au moment où s'est manifestée une volonté de mutualiser plusieurs cuves entre les services des deux administrations.

Une seconde consultation « Fourniture de carburant en vrac » a donc été lancée pour permettre au conseil départemental des A-M de bénéficier des mêmes conditions tarifaires avantageuses. Cette consultation a été coordonnée par le SDIS de l'Hérault.

- Fourniture de matériels d'immobilisation :

Le SDIS de Haute-Corse a proposé de coordonner une consultation relative aux matériels d'immobilisation (SSSM). Une consultation préalable (ex « dialogue technique ») a été menée pour mise à jour des connaissances des gestionnaires sur les aspects techniques essentiellement.

- Fournitures et prestations pneumatiques :

Lors d'une réunion de techniciens inter SDIS (GTR zone sud), le GF6 s'est proposé comme coordonnateur d'une consultation relative aux fournitures et prestations pneumatiques. Le service de la commande publique a donc mené une consultation préalable auprès des distributeurs et manufacturiers et formalisé une synthèse des modes de gestion des SDIS potentiels futurs participants à la consultation. Consultation à venir en 2015.

Les faits marquants 2014

Explosion d'un appartement au centre de Nice

Le 24 janvier, les sapeurs-pompiers niçois sont appelés à intervenir pour une explosion due au gaz non suivie de feu, au second étage d'un immeuble d'habitation R+2 situé à Nice.

Rapidement arrivés sur les lieux, les secours sont face à un immeuble éventré par le souffle de l'explosion, le second étage et le toit sont en ruine.



Un important dispositif est mis en place et 82 secouristes interviennent dans l'immeuble et les habitations voisines.

Un enfant de 4 ans est retrouvé décédé, sa mère grièvement brûlée est évacuée au service des grands brûlés de Marseille et 2 autres personnes légèrement blessées sont transportées sur Nice.

Les secours sur place finalisent les recherches et sécurisent le rez-de-chaussée et le premier étage du bâtiment.

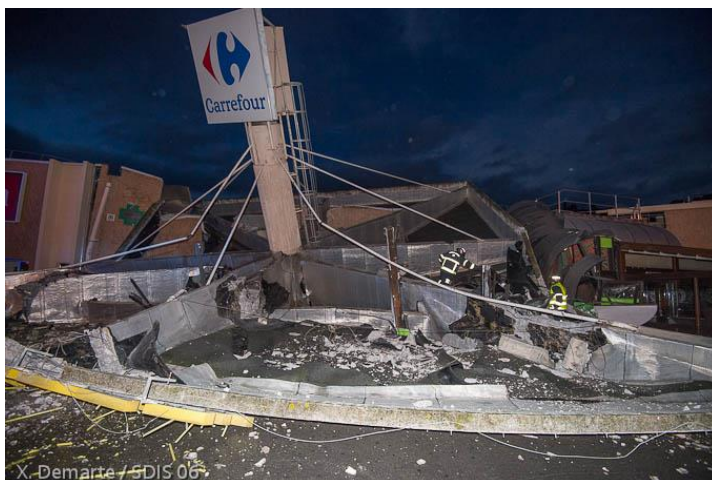


Effondrement d'un pan de toiture d'un centre commercial

Le 5 février se produit l'effondrement d'un pan de toiture du Centre commercial Carrefour Lingostière.

Les premiers secours arrivés sur les lieux constatent l'effondrement d'une dalle de 400 m² au-dessus de 4 zones recevant du public : un restaurant, une pharmacie, une cafétéria et le mail de la galerie marchande.

Après le premier message passé par le COS, cette opération de secours prend une envergure départementale et nécessite l'envoi de nombreux renforts. Au total, 145 sapeurs-pompiers issus des 5 groupements territoriaux du SDIS et du SSSM, renforcés par les pompiers de Monaco vont œuvrer ensemble sur le site de la catastrophe.



Sur place, les secours procèdent en priorité aux recherches d'urgence. Les équipes de sauvetage déblaiement et cynotechniques explorent les décombres. 2 victimes sont prises en compte et placées en urgence relative par le DSM. Des grutiers sont réquisitionnés ensuite pour déblayer et sécuriser le site au moyen d'une grignoteuse à béton et les équipes de sauvetage déblaiement explorent les espaces de survie sous les décombres. Aucune victime n'est retrouvée. Au petit jour, des engins conséquents de levage évacuent progressivement les déblais et permettent aux pompiers de finaliser leurs recherches.



Effondrement d'une colline sur un chalet à Isola

Le 23 février à 4 heures du matin le CODIS engage les secours pour un éboulement survenu à la sortie nord du village d'Isola et qui a englouti un chalet d'habitation de 3 étages.

L'alerte a été donnée par l'un des occupants du chalet qui a pu s'extirper des décombres par ses propres moyens, avec deux autres personnes.

Rapidement sur les lieux, les hommes du centre de secours d'Isola seront rejoints par 57 sapeurs-pompiers des 5 groupements territoriaux et de l'Etat-Major.

A leur arrivée sur place, les secours vont très vite dégager deux autres personnes, légèrement blessées. Cependant deux autres victimes, des enfants de 7 et 10 ans, manquent à l'appel et sont enfouies sous les décombres provoquées par l'écrasement du chalet sous 100 m³ de rochers.



Après recherches et avec le concours des équipes cynophiles et de sauvetage déblaiement, les deux petites victimes sont localisées. Toutefois, il ne peut être que constaté leur décès.

Malgré la promptitude et l'efficacité des moyens mis en œuvre, cela n'aura pas suffi à sauver ces deux jeunes garçons, vraisemblablement décédés très rapidement sous l'éboulement.



Un système d'auto-évaluation de l'aptitude physique des agents

Le Certificat d'Aptitude Physique Adapté (C.A.P.A.), à la demande du Colonel P. BAUTHEAC, remplace les tests prévus par l'arrêté du 06 mai 2000 relatif à l'évaluation de la condition physique des agents.

Seul le Luc Léger a été conservé dans un objectif de sécurité, on demande à l'agent de réaliser le palier 4 pour dépister une affection en cours. Ce dernier étant simplement un indicateur de la condition physique de l'agent, qui sera adressé au Médecin de la médecine professionnelle préalablement au CAPA.



Le but est de permettre à tous les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires opérationnels, de tous les Groupements Territoriaux, Groupements Fonctionnels et Services confondus, **de s'autoévaluer physiquement et techniquement**, de mettre en adéquation leur forme physique avec les missions opérationnelles qu'ils doivent accomplir.



Un constat a été établi, suite à une étude, sur le vieillissement des sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes (S.D.I.S. 06), la tranche d'âges de 40-50 ans augmentera 1,6 fois (à la date du rapport en octobre 2011), la conclusion est que 50% des sapeurs-pompiers auront plus de 50 ans sur le S.D.I.S. 06, à l'horizon de 2020.

Le C.A.P.A. va ainsi permettre à la Médecine Professionnelle, au travers du logiciel MEDISAP (volet et accès spécifique réservé aux éducateurs sportifs pour la saisie du C.A.P.A.), d'apprécier la condition physique d'un agent, lors de la visite médicale.

Après une étape de conception par le Capitaine BECHET, le C.A.P.A. a pris son essor sous la responsabilité du Capitaine CURINGA, par Note de Service du Directeur Départemental n° 2013/5189, où 1200 agents l'ont effectué en 2014 alors qu'ils n'étaient que 200 en 2012.

Il existe 3 types de C.A.P.A. en fonction des emplois tenus car le fil conducteur est d'être le plus proche possible des réalités opérationnelles :

- Le groupe 1 : Equipier / Chef d'Equipe
- Le groupe 2 : Chef d'Agrès / Chef de Groupe
- Le groupe 3 : Chef de Colonne / Chef de Site

Après la mise en place et la validation des parcours au sein des différents groupements, par le responsable départemental C.A.P.A., les Chefs de groupements Territoriaux et Fonctionnels ont la charge de le faire exécuter à leur personnel. Cela concerne uniquement le C.A.P.A. des groupes 1 et 2, du Sapeur à Lieutenant, tenant des emplois d'équipier à Chef de Groupe.



La volonté du Colonel Patrick BAUTHEAC est que du Sapeur au Colonel, le C.A.P.A. soit réalisé, en fonction des missions opérationnelles du poste occupé.

Sur le plan médical, l'utilisation de cardiofréquencemètres pour enregistrer et noter l'évolution de la fréquence cardiaque des sapeurs-pompiers effectuant le CAPA permet d'apprécier au plus près la charge de travail.

Des critères précis sont relevés et notés par l'encadrant sportif dans le logiciel MEDISAP de gestion des visites médicales, et seront donc disponible lors des visites médicales. Il est donc répondu à l'obligation légale (arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires) d'informer le médecin sur l'évaluation de la condition physique.

Si les résultats du CAPA peuvent alerter le médecin sur une insuffisance de la condition physique d'origines variées (pathologie ou manque d'entraînement), elle n'entraîne pas de décision d'inaptitude, qui relève d'éléments médicaux précis et particuliers à chaque cas.

En 2014, pour la première fois, un C.A.P.A. du groupe 3 a été mis en place, pour les Chefs de Colonne et Chefs de Site, (de Capitaine à Colonel, le Directeur Départemental compris, tous grades et responsabilités confondus).

Il s'agit d'un parcours mis en place et sous la responsabilité du Capitaine CURINGA, sous la forme d'une course d'orientation d'une heure environ avec un dénivelé conséquent. 118 officiers des chaînes de commandements l'ont effectué.

Pour l'année 2014, 1120 Sapeurs-pompiers du SDIS 06 ont réalisé le CAPA au niveau, de l'état-major, des groupements fonctionnels, 4 Groupements Territoriaux, (sauf le GT NORD).

A la demande du DDSIS l'effort doit être maintenu pour l'implanter durablement au sein du S.D.I.S. 06.

UrgSAP : Progiciel de suivi des interventions médicalisées conçu dans le cadre d'un partenariat

En production depuis 2004, « OMEGA », application de suivi de l'activité médicale et paramédicale pré hospitalière, est le fruit d'une conception et d'un développement interne au service informatique du S.D.I.S. 06.

Les outils de développement sur lesquels s'appuyait le développement de « OMEGA » étant obsolètes, ce logiciel nécessitait une refonte complète.

La problématique était de trouver les disponibilités et le financement pour effectuer cette migration technologique d'où l'idée de rechercher un partenaire dans le milieu des éditeurs. La transaction consisterait pour le S.D.I.S. 06 à fournir l'ensemble du dossier de conception, les modèles de données et de traitements, les spécifications avec transfert de compétences de la part des experts techniques et fonctionnels et, pour le partenaire, à développer l'outil qui deviendrait sa propriété commerciale.

La société A Propos a accepté ce partenariat avec le S.D.I.S. 06. Elle a donc développé et livré fin 2013 une version opérationnelle du nouvel outil rebaptisé « UrgSAP » dans la lignée de la gamme de logiciels déjà commercialisés par A Propos (MédiSAP et PharmSAP).

Le 1^{er} janvier 2014, « UrgSAP » a pris le relais de « OMEGA » au S.D.I.S. 06.

Dans le cadre du partenariat entre le S.D.I.S. 06 et la société A Propos, cette dernière met à disposition du S.D.I.S. 06, de façon gracieuse, les évolutions et mises à jour au fur et à mesure de leur sortie.

UrgSAP permet aux intervenants médecins et infirmiers de renseigner, dès le retour d'intervention, les données médicales et gestes réalisés sur chaque victime.

L'encadrement du SSSM dispose immédiatement des informations et est en mesure de vérifier la conformité de la prise en charge réalisée avec les recommandations médicales et/ou les Protocoles Infirmier de Soins d'Urgence.

Cet outil apporte un vrai plus en terme de qualité de soins dispensés aux victimes et de suivi de l'activité du SSSM et de ses personnels.

De nouvelles voies ont été ouvertes telles que la mise à disposition, via internet, des personnels du haut et moyen pays, d'UrgSAP.... Ces personnels sont dorénavant à même de saisir leur activité, depuis leur domicile, dès leur retour d'intervention.

Couplé à un outil statistique puissant, accessible depuis le SIPA (système d'information de pilotage des activités), il constitue un élément majeur des outils informatiques mis à disposition du SSSM.

24 nouveaux pompiers professionnels au SDIS des Alpes Maritimes

Le lundi 30 juin 2014 a eu lieu le baptême de la 38^{ème} promotion de la formation d'intégration des sapeurs-pompiers professionnels.



Cette nouvelle promotion de 24 sapeurs a été dénommée « Junior », en hommage à un sapeur-pompier décédé quelques semaines auparavant, auquel ses collègues avaient affectueusement donné ce prénom.



A cette occasion, le président du Conseil d'administration du SDIS a souligné la qualité de ces nouveaux sapeurs-pompiers et les difficultés qu'ils ont eu à affronter pour parvenir à enfin accéder au statut de pompiers professionnels.



Il a insisté également sur les efforts consentis par le Conseil général pour que le SDIS des Alpes-Maritimes continue de disposer des meilleurs moyens, humains et matériels, afin de demeurer l'un des plus performants de France, en particulier dans le domaine opérationnel, afin de faire face aux charges toujours plus importantes chaque année.

Lancement de la campagne 2014

L'ouverture de la campagne de prévention contre les incendies de forêts est l'un des faits marquants pour le SDIS 06.



A cette occasion ont été évoqués les grands incendies des années précédentes et l'ensemble des mesures prises par le SDIS, le Conseil général et l'Etat pour les combattre.

En collaboration avec FORCE06 du Conseil général, le lieutenant-colonel Gosse et le commandant DEGIOANNI ont présenté le dispositif, et notamment le nouveau véhicule PC ainsi que l'un des nouveaux engins UNIMOG de lutte contre l'incendie, avant que les hélicoptères bombardiers d'eau loués par le SDIS, ne procèdent à une démonstration de largage.



Journée nationale des Infirmiers de Sapeurs-Pompiers

Le 21 et 22 novembre 2014 s'est tenu dans le nouveau Palais des Congrès d'Antibes Juan-Les-Pins, les 9èmes Journées Nationales des Infirmiers de Sapeurs-Pompiers.



Ces dernières organisées en partenariat entre le SSSM du SDIS 06 et l'Association Nationale des Infirmiers de Sapeurs-Pompiers (ANISP) ont regroupé près de 600 congressistes et 35 sociétés partenaires.

Les thèmes relatifs à l'éthique et au juridique ont été abordés par des intervenants provenant des 4 coins de la France. On a noté la présence exceptionnelle du Député Maire d'Antibes Jean LEONETTI, du doyen de la Faculté de Médecine de Nice Patrick BAQUE mais également du Président du Conseil National de l'Ordre des Infirmiers Didier BORNICHE.

Dans une ambiance festive, à guichet fermé, 250 congressistes se sont retrouvées pour une soirée de gala dansante à l'Eden Casino de Juan-Les-Pins.